



RAPPORT ANNUEL
{2018}

**BÂTIR
LE FUTUR.**

CHIFFRES CLÉS

CARNET
DE COMMANDES DE
**€ 155
MILLIONS**
SOLIDE AU 31 DÉCEMBRE 2018

MARGE
OPÉRATIONNELLE
+5,5 %

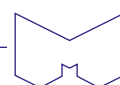
DIVIDENDE BRUT
PAR ACTION
DOUBLÉ

(DEUX FOIS € 5,2) POUR CÉLÉBRER
LE CENTENAIRE DES ENTREPRISES
GILLES MOURY.



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Lettre aux actionnaires | 02 |
| Conseil d'administration | 04 |
| Comité exécutif | 06 |
| Faits marquants de l'exercice | 08 |
| Stratégie | 09 |
| Le marché de la construction et le Groupe Moury Construct | 10 |
| Informations boursières & Certifications qualité | 11 |
| Chiffres-clés et principaux ratios | 12 |
| Effectifs du groupe | 15 |
| Rapport de gestion de Moury Construct sa | 16 |
| Activités des filiales du groupe | 40 |
| Rapport financier | 53 |
| États financiers consolidés | 55 |
| Annexes aux états financiers consolidés | 60 |
| Rapport du commissaire | 89 |
| Comptes statutaires | 92 |
| Renseignements généraux | 95 |





**Savoir-faire, expérience et compétence
sont les fondements de la réussite du
Groupe Moury Construct.**



QUI SOMMES- NOUS?

Le Groupe Moury Construct est un Groupe familial centenaire spécialisé dans le secteur de la construction à destination des marchés publics et privés.

Avec un chiffre d'affaires consolidé dépassant les € 100 millions et 240 collaborateurs, le Groupe se situe parmi les leaders du secteur du bâtiment en Belgique.

Depuis quatre générations, le Groupe Moury Construct est actif dans les marchés de la construction résidentielle, non résidentielle et industrielle, ainsi que dans le segment de la rénovation.

Le Groupe Moury Construct intègre également certaines activités essentielles de l'art de construire au travers de ses filiales, succursales ou sociétés liées spécialisées dans le deuxième œuvre du bâtiment :

| | | |
|---|--|--|
| Menuiseries générales, isolation thermique et acoustique | Ferronnerie- menuiserie métallique et aluminium | Développement de projets immobiliers |
|---|--|--|





LETTRE AUX ACTIONNAIRES



Chers actionnaires,

Cette année, notre Groupe a dépassé la barre symbolique des € 100 millions de chiffre d'affaires.

L'année 2018 a été particulièrement dynamique tant en termes de croissance du chiffre d'affaires qu'en termes de résultat opérationnel. Cette croissance organique de nos ventes s'explique notamment par le développement de nos activités dans le secteur privé via des solutions de travail en bouw team.

L'objectif d'un partenariat en bouw team est d'optimiser les qualités du projet et son coût ainsi que d'apporter à nos clients les solutions techniques les plus adéquates. Cette tendance se confirmera à l'avenir.

Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires du groupe Moury Construct s'élève à € 111,4 millions, soit une augmentation de 14,8 % par rapport à l'année 2017.

Le résultat opérationnel s'élève à € 6,2 millions au 31 décembre 2018, en augmentation de 18,3 %.

Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / produit des activités ordinaires) s'établit à 5,5 % au 31 décembre 2018 (contre 5,3 % au 31 décembre 2017).

Le résultat net de l'exercice s'élève à € 4,4 millions au 31 décembre 2018 contre € 3,7 millions à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 18,6 %.

La structure financière du Groupe reste très solide puisque la « Trésorerie et équivalent de trésorerie » et les « Autres actifs financiers courants » détenus auprès d'institutions de crédit s'élèvent à € 39,1 millions au 31 décembre 2018 (soit environ € 98,63 par action) à comparer avec € 40,8 millions au 31 décembre 2017.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires le paiement d'un double dividende :

- un dividende ordinaire brut de € 5,2 par action, soit un dividende net de € 3,64 (identique à l'exercice précédent) payable au 17 juin 2019,
- et un dividende complémentaire du même montant pour célébrer le centenaire des Entreprises Gilles Moury SA, payable au 17 septembre 2019.

Le rendement dividendaire brut du dividende ordinaire par rapport au cours de clôture de l'action Moury Construct au 31 décembre 2018 (€ 135) s'élève à 3,9 %.

Fort d'une situation financière solide et d'un carnet de commandes¹ en hausse à € 155 millions au 31 décembre 2018, Moury Construct

Construction d'un ensemble immobilier de bureaux
sur le site du Val Benoit à Liège
Architecte: ART & Build
Photographe: Audrey De Leval



envisage l'année 2019 avec sérénité et prévoit un niveau d'activité équivalent avec maintien de sa marge opérationnelle.

Parmi les commandes récentes nous relevons notamment :

- la construction du nouveau siège de la FGTB à Charleroi et la transformation en logements d'étudiant de l'ancien Institut mécanique situé sur le site du Val Benoit à Liège.
- et en association momentanée la construction d'une maison de repos à Saint-Mard (Virton) ainsi que la construction d'un pôle des savoirs et d'une pépinière d'entreprises sur le site de Bavière à Liège.

Les travaux relatifs aux nouveaux bureaux de la société Entreprises Gilles Moury SA à Ans se déroulent suivant le planning prévu. Une livraison de l'atelier de menuiserie pour Mosabois est intervenue courant mars 2019 et l'inauguration de l'ensemble des bureaux interviendra dans le cadre de la célébration du centenaire.

Pour terminer, je tiens à remercier, au nom du Conseil d'administration, l'ensemble de nos collaborateurs, partenaires et actionnaires, qui ont contribué à notre développement avec enthousiasme.

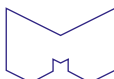
Gilles-Olivier MOURY

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ GILLES
MOURY SA - GROUPE MOURY
CONSTRUCT.





CONSEIL D'ADMINISTRATION



SARI Finance SA représentée par

Georges MOURY

PRÉSIDENT - ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF

Georges Moury est titulaire d'un diplôme en Administration des Affaires de l'Université de Liège depuis 1971.

Mandats et fonction au sein du Groupe Moury Construct : Georges Moury est administrateur de la SA Les Entreprises Gilles Moury, de SC Mosabois, de la SA Mourylux, et de la SA Moury Finance ainsi que de la SA Sari Finance qui est elle-même administrateur de la filiale Bemat SA. Il est Président du Conseil d'administration de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 29 août 1996.



Gilles-Olivier MOURY

ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF

Gilles-Olivier Moury est diplômé en Sciences de Gestion de l'Université de Liège depuis 1998. Il occupe le poste d'administrateur non exécutif au sein du groupe Fédérale Assurance à Bruxelles et de la société coopérative Fideris (anciennement Cautionnement Collectif à Bruxelles).

Il est également titulaire d'un certificat universitaire 3^e cycle en immobilier d'entreprises de l'École de Commerce Solvay et d'un certificat universitaire en Normes IAS/IFRS de l'UCL.

Mandats et fonction au sein du Groupe Moury Construct : Gilles-Olivier Moury est administrateur délégué de la SA Les Entreprises G Moury et administrateur de Bemat SA et Mourylux SA. Il est administrateur de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 27 mai 1999.

Gilles-Olivier Moury est responsable de la gestion journalière des sociétés du Groupe.



VF Consult SPRL représentée par

Francy LEMMENS

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF

Francy Lemmens est titulaire d'un diplôme en Administration des Affaires de l'Université de Liège. Il assure à titre principal la gestion de la SA Lemmens.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct : La société VF Consult, représentée par Francy Lemmens est Président du Conseil d'administration de la SA Bemat. Il est membre du Conseil d'administration de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 28 mai 2013.



Consiges SA représentée par

Michel MIKOLAJCZAK

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF - INDÉPENDANT

Michel Mikolajczak est titulaire d'un master en droit UCL, master complémentaire en droit économique UCL et d'un GMP Cedep Fontainebleau (F). Après avoir été chez Fortis Banque successivement responsable de Merger & Acquisitions, du siège de Liège et de la ligne Commercial Banking pour le sud-est de la Belgique, Michel Mikolajczak a rejoint le Comité de direction de BNP Paribas Fortis France en charge principalement des Crédits, de l'ALM et de la Compliance.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct : La société Consiges, représentée par Michel Mikolajczak, est membre du Conseil d'administration du Groupe Moury Construct depuis le 29 mai 2012.



Françoise BELFROID

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF - INDÉPENDANT

Françoise Belfroid est titulaire d'un Bachelor in Business Administration et d'un Master in Business Administration de Claremont Graduate School en Californie en 1987.

Depuis 1998 elle est l'actionnaire et administrateur délégué du groupe Ronveaux actif dans les métiers de construction, électricité et rénovation.

Actuellement, elle est également administrateur de AIEB (Président), Cobaty, FeBe (VP), Fideris, Union Wallonne des Entreprises (+ bureau) et membre du Comité Stratégique de la FEB (Vice Président de 2017 à 2020) et du comité de siège ING (Namur/Lux/BW).

Mandat au sein du Groupe Moury Construct : Françoise Belfroid est membre du Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2017.



Jean-Pierre BARBARIN

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF - INDÉPENDANT

Licencié en Sciences Mathématiques et en Sciences Actuarielles, Jean Pierre Barbarin a été Administrateur-Délégué du Groupe Fédérale Assurance et de Fédérale Real Estate.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct : Jean Pierre Barbarin est membre du Conseil d'administration et Président du Comité d'audit du Groupe Moury Construct depuis le 1^{er} juillet 2011.



Moury Finance SA représentée par

Nathalie THUNUS

ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF

Nathalie Thunus est diplômée en Sciences de Gestion de l'Université de Liège depuis 1998. Elle est expert-comptable depuis 2004.

Nathalie Thunus est administrateur de la société anonyme Moury Finance depuis l'Assemblée générale du 17 juin 2016.



COMITÉ EXECUTIF



Gilles-Olivier MOURY

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ GILLES MOURY
SA - GROUPE MOURY CONSTRUCT.

Gilles-Olivier Moury est diplômé en Sciences de Gestion de l'Université de Liège et titulaire d'un certificat universitaire 3^e cycle en immobilier d'entreprises de l'École de Commerce Solvay et d'un certificat universitaire en Normes IAS/IFRS de l'UCL.



Sonia LASCHET

DIRECTRICE FINANCIÈRE DU
GROUPE MOURY CONSTRUCT.

Sonia Laschet est réviseur d'entreprises et diplômée des Hautes Études Commerciales de Liège en tant qu'Ingénieur de gestion.



Jean-Marie BACKES

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET DES
RESSOURCES HUMAINES - GROUPE
MOURY CONSTRUCT.

Jean-Marie Backes est titulaire d'un
graduat en comptabilité.



Patrick COUDIJSER

DIRECTEUR TECHNIQUE ET
ADMINISTRATEUR - LES ENTREPRISES
G MOURY SA.

Patrick Coudijzer est ingénieur civil en construction.



Bernard BUKENS

DIRECTEUR TECHNIQUE ADJOINT -
LES ENTREPRISES G MOURY SA.

Bernard Bukens est architecte.



Didier BALÉRIAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEUR -
BEMAT SA.

Didier Balériaux est ingénieur industriel en construction.



André MARTIN

DIRECTEUR TECHNIQUE -
BEMAT SA.

André Martin est ingénieur industriel en construction.

— 66 —
**Une équipe de
direction toujours
prête à relever
de nouveaux défis.**



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

CHIFFRE D'AFFAIRES DE

€ **111** MILLIONS

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DE

€ **6,2** MILLIONS

CARNET DE COMMANDES¹ DE

€ **155** MILLIONS

RATIO DE MARGE NETTE
SUR VENTES DE

5,5 %

DIVIDENDE BRUT A

€ **10,40**

Double par rapport à l'exercice précédent.



STRATÉGIE



Le Groupe Moury Construct présente un ensemble intégré d'entreprises industrielles toutes centrées sur le métier de la construction de bâtiments, structuré de manière claire et transparente.

Le groupe fonde son développement sur les axes stratégiques suivants :

Poursuite de la croissance externe par la mise en place d'alliances et/ou rachats sélectifs de sociétés spécialisées dans le secteur de la construction dont la politique de gestion est compatible avec celle du Groupe. Cette politique vise également des entreprises présentes sur des marchés géographiquement situés au-delà du rayon d'efficacité optimum de ses entreprises.

Le Groupe est en outre intéressé par des entreprises du secteur de parachèvements et/ou de techniques spéciales.

Poursuite de la croissance interne par le respect rigoureux des principes de gestion qui ont assuré jusqu'à présent un développement régulier et contrôlé de ses activités. Ces principes de base ont toujours consisté à valoriser :

- la dimension humaine qui se traduit par des relations directes des responsables avec le client et dans les relations sociales à l'intérieur du Groupe;
- le maintien d'une tradition familiale la distinguant de ses principaux concurrents;

- la proximité des centres de décision;
- la rapidité de la prise de décision;
- un minimum de frais fixes de structure;
- une excellente productivité de l'ensemble du personnel grâce à une politique d'intéressement aux résultats;
- le recours aux meilleurs sous-traitants du secteur;
- un contrôle précis de l'exécution des travaux;
- une politique d'investissements réguliers.

Cette politique managériale est mise en œuvre par une équipe de gestionnaires, de responsables de chantiers et de cadres disposant d'une excellente expertise dans leur branche.

L'autonomie de gestion dont disposent les personnes compétentes permet une importante responsabilisation à tous les échelons du Groupe ainsi qu'un contrôle précis et permanent des différents sous-traitants. Le taux de rotation du personnel qui résulte de cette politique est extrêmement faible.



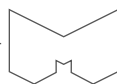
LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION ET LE GROUPE MOURY CONSTRUCT

L'évolution du Groupe Moury Construct est étroitement liée à celle du marché belge de la construction. Celui-ci est caractérisé par une forte concurrence et des différences considérables dans l'évolution de la conjoncture entre les marchés géographiques et entre les différents segments de marché.

LES ACTIVITÉS DU GROUPE MOURY CONSTRUCT

Le Groupe Moury Construct se développe principalement à travers les différents segments suivants :

- La **rénovation** comprend l'entretien, la réparation et la modernisation des bâtiments existants, qu'ils soient résidentiels ou non. Sur le plan national, il s'agit d'un segment important du marché de la construction et celui qui est aussi le moins exposé aux fluctuations de la conjoncture.
- La **construction résidentielle** englobe la construction de nouvelles habitations. C'est par ordre d'importance le second segment de marché de la construction en Belgique.
- La **construction non résidentielle** couvre à la fois la construction de bureaux, bâtiments industriels et



espaces commerciaux pour le secteur privé et la construction d'immeubles à l'initiative des pouvoirs publics, comme des hôpitaux et des écoles. La construction industrielle est moins stable que la rénovation car davantage tributaire de facteurs d'environnement économique : son évolution dépend de la conjoncture, plus précisément de la confiance des industriels et des taux pour les crédits d'investissement. La construction privée non résidentielle est en grande partie déterminée par le climat économique général. La construction publique non résidentielle, par contre, dépend étroitement de la politique d'investissement et de dépenses suivie par les pouvoirs publics.

LES CLIENTS DU GROUPE MOURY CONSTRUCT

Les clients du Groupe Moury Construct peuvent être classés en deux catégories : les clients publics et les clients privés.

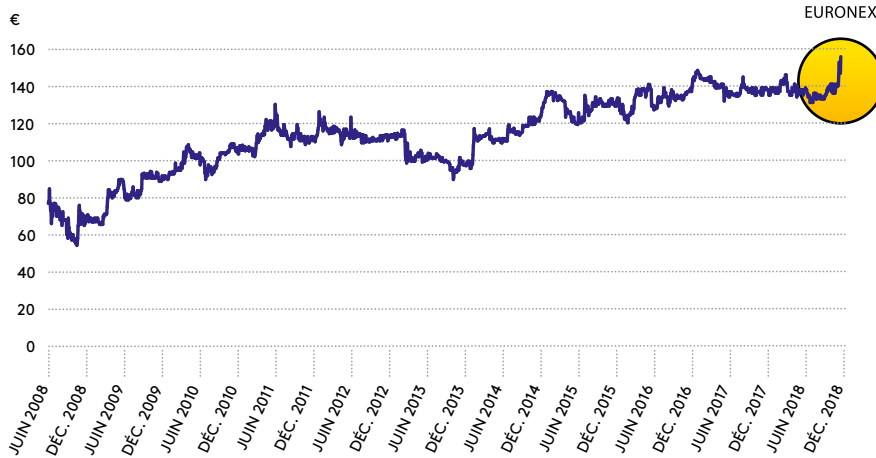
Les clients publics englobent tout organisme travaillant au nom de l'État ou toute autre personne de droit public. Les clients publics comprennent également les institutions universitaires entièrement ou partiellement subventionnées par l'État ainsi que les personnes morales dans lesquelles les pouvoirs publics détiennent un intérêt prépondérant et dont le Roi arrête la liste.

Les clients privés représentent tous ceux qui ne rentrent pas dans le champ d'application détaillé ci-dessus.



INFORMATIONS BOURSIERES

COURS DE L'ACTION MOURY CONSTRUCT



MOUR
LISTED

NYSE
EURONEXT

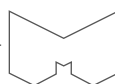
| | |
|--------------|---|
| ISIN | BE0003602134 |
| MARCHÉ | Euronext Brussels |
| TYPE | Actions Action ordinaire Double fixing |
| COMPARTIMENT | C (small caps) |



CERTIFICATIONS QUALITE- ENVIRONNEMENT



Notre système de management intégré pour «les activités d'entrepreneur général de travaux publics et privés» est certifié ISO 9001/2015, ISO 14001/2015 par le BCCA et sera prochainement complété par la certification ISO 45001/2018.



INTRODUCTION

CHIFFRES-CLÉS ET PRINCIPAUX RATIOS

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

| <i>En milliers d'EUR</i> | 2018 | 2017 ³ | 2016 | 2015 | <i>Var 18-17</i> | <i>Var 18-16</i> | <i>Var 18-15</i> |
|---|--------------|-------------------|--------------|--------------|------------------|------------------|------------------|
| Produits des Activités Ordinaires | 112.052 | 97.977 | 99.328 | 85.743 | 14,4 % | 12,8 % | 30,7 % |
| Chiffre d'affaires | 111.367 | 97.041 | 98.327 | 84.465 | 14,8 % | 13,3 % | 31,8 % |
| Résultat opérationnel | 6.193 | 5.232 | 6.380 | 5.442 | 18,4 % | -2,9 % | 13,8 % |
| Résultat financier | 36 | -109 | 9 | 381 | | 300,0 % | -90,6 % |
| Résultat avant impôts | 6.220 | 5.116 | 6.387 | 5.821 | 21,6 % | -2,6 % | 6,9 % |
| Impôts sur le résultat | -1.858 | -1.438 | -2.429 | -1.916 | 29,2 % | -23,5 % | -3,0 % |
| Résultat après impôts des opérations en continuité | 4.362 | 3.678 | 3.958 | 3.905 | 18,6 % | 10,2 % | 11,7 % |
| Résultat global de l'exercice - Part du groupe | 4.362 | 3.678 | 3.958 | 3.905 | 18,6 % | 10,2 % | 11,7 % |
| Valeur ajoutée brute ¹ | 20.547 | 19.015 | 18.487 | 18.000 | 8,1 % | 11,1 % | 14,2 % |
| Marge brute d'autofinancement ² | 6.190 | 4.596 | 4.247 | 4.831 | 34,7 % | 45,7 % | 28,1 % |

1. La valeur ajoutée brute est définie comme la différence entre les produits des activités ordinaires et les achats.

2. Pour plus d'informations, nous renvoyons à l'état consolidé des flux de trésorerie.

3. La présentation des chiffres comparatifs au 31 décembre 2017 a été modifiée suite à l'application d'IFRS 15. Pour plus d'informations, nous vous renvoyons à la note 6.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

| <i>En milliers d'EUR</i> | 2018 | 2017 ³ | 2016 | 2015 | <i>Var 18-17</i> | <i>Var 18-16</i> | <i>Var 18-15</i> |
|--------------------------------|----------------|-------------------|---------------|---------------|------------------|------------------|------------------|
| Total des actifs non courants | 21.990 | 20.541 | 18.765 | 16.842 | 7,1% | 17,2% | 30,6% |
| Total des actifs courants | 79.294 | 73.168 | 75.881 | 73.304 | 8,4% | 4,5% | 8,2% |
| Total de l'actif | 101.284 | 93.709 | 94.646 | 90.146 | 8,1% | 7,0% | 12,4% |
| Total des capitaux propres | 51.038 | 48.737 | 47.120 | 45.145 | 4,7% | 8,3% | 13,1% |
| Total des passifs non courants | 9.900 | 9.249 | 9.119 | 9.652 | 7,0% | 8,6% | 2,6% |
| Total des passifs courants | 40.346 | 35.723 | 38.407 | 35.349 | 12,9% | 5,0% | 14,1% |
| Total du passif | 101.284 | 93.709 | 94.646 | 90.146 | 8,1% | 7,0% | 12,4% |

PRINCIPAUX RATIOS CONSOLIDÉS

| | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | Var 18-17 | Var 18-16 | Var 18-15 |
|--|-------------|-------|-------|-------|-----------|-----------|-----------|
| Rentabilité nette des capitaux propres après impôts ¹ | 8,5 % | 7,5 % | 8,4 % | 8,6 % | 13,3 % | 1,7 % | -1,2 % |
| Marge nette sur ventes ² | 5,5 % | 5,3 % | 6,4 % | 6,3 % | 3,5 % | -14,0 % | -12,9 % |
| Ratio liquidité au sens large ³ | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,1 | -4,0 % | -0,5 % | -5,2 % |

1. Ce ratio indique la rentabilité des fonds que l'actionnaire confie à l'entreprise sous forme de capital à risque (résultat global de l'exercice / capitaux propres).
2. Ce ratio indique la rentabilité d'exploitation après charges non décaissées. Ce ratio mesure donc la quote-part du résultat obtenue par l'entreprise après que toutes les charges d'exploitation aient été portées en compte. Il donne des indications sur l'efficacité relative de l'entreprise après déduction de toutes les charges d'exploitation (résultat opérationnel / produits des activités ordinaires).
3. Ce ratio indique la couverture des fonds de tiers courants par les actifs courants (total des actifs courants / total des passifs courants).

PRINCIPALES DONNÉES PAR ACTION

| <i>En milliers d'EUR</i> | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | Var 18-17 | Var 18-16 | Var 18-15 |
|---|--------------|-------------|-------------|-------------|----------------|----------------|----------------|
| Nombre d'actions souscrites (en unités) | 396.426 | 396.426 | 396.426 | 396.426 | 0,0 % | 0,0 % | 0,0 % |
| Cours de bourse le 31 décembre | 135,00 | 140,00 | 138,00 | 134,45 | -3,6 % | -2,2 % | 0,4 % |
| Cours de bourse moyen | 138,13 | 140,55 | 133,45 | 129,33 | -1,7 % | 3,5 % | 6,8 % |
| Dividende ordinaire brut¹ | 10,40 | 5,20 | 5,20 | 5,00 | 100,0 % | 100,0 % | 108,0 % |
| Dividende ordinaire net ¹ | 7,28 | 3,64 | 3,64 | 3,65 | 100,0 % | 100,0 % | 99,5 % |
| Marge brute d'autofinancement | 15,61 | 11,59 | 10,71 | 12,19 | 34,7 % | 45,7 % | 28,1 % |
| Résultat global de l'exercice | 11,00 | 9,28 | 9,98 | 9,85 | 18,6 % | 10,2 % | 11,7 % |
| Résultat opérationnel | 15,62 | 13,20 | 16,09 | 13,73 | 18,4 % | -2,9 % | 13,8 % |
| Capitaux propres du Groupe | 128,75 | 122,94 | 118,86 | 113,88 | 4,7 % | 8,3 % | 13,1 % |

1. Le dénominateur utilisé est le nombre d'actions souscrites (396.426) moins les actions propres en circulation (50) au 31 décembre 2018 soit 396.376.




EFFECTIFS DU GROUPE

La politique de gestion des ressources humaines vise à valoriser les compétences, offrir des conditions de travail sécurisées et assurer un dialogue social adapté et efficace.

La motivation et la compétence de tous nos collaborateurs sont d'une importance capitale pour l'avenir de notre Groupe.

Dans un but de continuité et de progression, le Groupe offre des formations, tant internes qu'externes, à ses collaborateurs. Nous procédons chaque année à l'évaluation de tous nos collaborateurs.



RÉPARTITION (EN %) DE L'EFFECTIF
TOTAL PAR CATÉGORIE ET ENTRE
LES DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS DU GROUPE





RAPPORT DE GESTION

DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. ADHÉSION AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Moury Construct SA adhère aux principes de gouvernance d'entreprise contenus dans le Code belge de gouvernance d'entreprise publié le 12 mars 2009 (ci-après «Code 2009») et la charte de gouvernance d'entreprise de la Société a été préparée sur base du Code 2009.

La charte de gouvernance d'entreprise de la Société, ainsi que les annexes suivantes, sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.moury-construct.be) :

- Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration
- Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction et du management exécutif
- Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit
- Règlement d'ordre intérieur du Comité de nomination
- Règlement d'ordre intérieur du Comité de rémunération
- Politique de rémunération
- Politique en matière de transactions sur instruments financiers et conformité aux règles belges sur l'abus de marché.



2. DISPOSITIONS DU CODE AUXQUELLES LA SOCIÉTÉ NE S'EST PAS CONFORMÉE

Évaluation par les administrateurs non exécutifs

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, de la taille limitée du groupe et de son caractère familial, le Conseil d'administration du Groupe n'a pas instauré, comme le stipule le Code, de processus d'évaluation annuel par les administrateurs non exécutifs de leur interaction avec le management exécutif. Cette évaluation, effectuée sans la présence du CEO et des autres administrateurs exécutifs, est effectuée au même rythme que l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration dans son ensemble.

Réunions du comité d'audit

En fonction de la taille et de l'organisation du Groupe, le Comité d'audit ne se réunit pas formellement systématiquement quatre fois par an comme stipulé par le Code mais seulement deux fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions. Les deux réunions systématiques ont notamment pour ordre du jour le suivi du processus d'élaboration de l'information financière au 30 juin et au 31 décembre.

Réunions du comité de rémunération

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers

exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Réunions du comité de nomination

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.



Construction de 32 appartements
au Domaine de la Sarthe à Embourg
Bureau d'Architecture NJDA sa
Photographe: Audrey De Leval

3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1. L'organisation du contrôle interne et de la gestion des risques

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques sont avant tout influencés par l'ancrage familial prononcé au sein d'un groupe dont les activités et le métier sont identiques depuis des décennies.

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe sont caractérisés par la proximité du Management avec le terrain ainsi que par la simplicité des procédures de décision (circuit très court).

Toute décision impliquant un risque important et significatif est prise en concertation avec le Conseil d'administration.

Le contrôle interne en matière d'information financière et comptable

au sein du Groupe repose sur les éléments suivants :

- Respect des règles et principes comptables;
- Communication des informations financières du Groupe;
- Procédure budgétaire (au moins semestrielle);
- Reporting régulier (au moins trimestriel);

Le Comité d'audit assiste également le Conseil d'administration dans sa démarche d'amélioration du contrôle interne en faisant régulièrement part de ses observations.

3.2. Informations sur les risques

Risques opérationnels

Construction

Dans l'exécution de leurs contrats de travaux, les entités du Groupe sont exposées au risque que le délai et/ ou le coût de réalisation de l'objet à construire diffèrent de ceux estimés lors de l'obtention du contrat.

Ils dépendent, en effet, d'un certain nombre de paramètres difficiles ou impossibles à prévoir, tels que l'évolution du prix des matières premières, de la main-d'œuvre et des coûts de sous-traitance, les difficultés liées à la complexité technique de l'ouvrage, les conditions climatiques et géologiques.

Les principaux risques peuvent être résumés comme suit :

- Le risque d'écart de prix entre le prix de revient estimé initialement et le prix de revient réel observé à la fin d'un chantier. La société doit pouvoir supporter les coûts cachés et/ou la variation des prix de certaines matières premières dont le prix est lié à celui du pétrole ou de l'acier. Outre les clauses de révision prévues dans la plupart des contrats afin de limiter le risque de fluctuation, le Groupe Moury Construct conclut régulièrement des contrats généraux annuels pour les principaux matériaux. En cas de variation importante et non prévisible du prix d'un matériau, le surcoût fait l'objet d'une demande de modification de prix auprès du



maître de l'ouvrage. En matière de prise de commandes, le Groupe a mis en place une politique de sélection des affaires. De plus, les procédures budgétaires et les systèmes de reporting en vigueur permettent un suivi régulier des principaux indicateurs de gestion et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité;

- Les risques du sol et de stabilité de l'ouvrage : afin de limiter ce risque, des essais de sols sont réalisés préalablement au démarrage du chantier. En outre, le Groupe Moury Construct a recours aux services de bureaux d'études et de stabilité externes;
- Risque de délai : afin de respecter le délai contractuel, le planning fait l'objet d'un suivi permanent et approfondi de la part du personnel d'encadrement. De plus, lorsque le délai est exprimé en jours calendriers et non en jours ouvrables (qui tiennent compte des intempéries), en cas d'intempéries exceptionnelles, une prolongation de délai est négociée avec le maître de l'ouvrage;

- Risque de qualité : les sociétés du Groupe possèdent les certifications ISO 9001 et 14001. Les sociétés n'emploient que de la main-d'œuvre qualifiée; main-d'œuvre qui fait l'objet d'une évaluation qualitative par le personnel d'encadrement de même que les sous-traitants;
- Garantie décennale : cette garantie, couvrant principalement la partie stabilité et étanchéité pour une durée de dix ans, prend cours en principe à la réception provisoire des travaux. Cette garantie est parfois couverte par une assurance;
- Risque humain : le Groupe doit également faire face au risque de l'accident de travail. La réduction des risques et la prévention des accidents sont contrôlées par un coordinateur de sécurité interne.

De manière générale, pour faire face à ces risques, le Groupe Moury Construct dispose d'un personnel qualifié et expérimenté.

Les projets importants sont parfois réalisés au sein de sociétés momentanées afin de limiter les risques encourus par le Groupe.

Conjoncture

Le secteur de la construction est par nature soumis à des fluctuations cycliques fortes.

Les activités de construction pour le secteur public sont liées aux programmes étatiques et régionaux d'investissement.

Les activités de construction ou de développement immobilier pour leur composante bureaux suivent le cycle conjoncturel classique, tandis que l'activité logements répond plus directement à la conjoncture, la confiance et au niveau des taux d'intérêts.



Encadrement et main-d'œuvre

Le secteur de la construction souffre toujours d'un manque de personnel d'encadrement et de main-d'œuvre qualifiée. La bonne réalisation des projets, que ce soit au niveau des études, de la préparation des projets, de leur conduite ou de l'exécution, est dépendante à la fois du niveau de qualification ou de compétence ainsi que de la disponibilité sur le marché de l'emploi de ceux-ci.

Risques juridiques

Outre la responsabilité civile et la garantie décennale, les contrats publics sont régis par les règles applicables aux marchés de travaux publics. Beaucoup de contrats privés y font également référence.

Le risque réside dans le respect adéquat de ces règles dont l'application, malgré une jurisprudence importante, peut parfois être sujette à interprétations différentes de la part des parties concernées. Pour les litiges

significatifs, il est fait appel à des cabinets d'avocats spécialisés dans le domaine de la construction. Eu égard au volume d'affaires développé, le nombre de litiges est relativement faible au sein du Groupe Moury Construct.

Le Groupe Moury Construct assure de façon systématique tous ses chantiers par une assurance «Tous risques chantiers» (police avec une maintenance de deux ans à partir de la réception provisoire) et couvre sa responsabilité civile d'exploitation et après travaux pour des montants suffisants.

Risques de marché

Risque de taux d'intérêt

D'un point de vue opérationnel, le Groupe Moury Construct est peu confronté au risque de taux d'intérêt dans la mesure où le Groupe bénéficie d'une trésorerie importante lui permettant de financer ses activités de construction.

Les revenus financiers du Groupe sont néanmoins dépendants des taux d'intérêts du marché applicables à la trésorerie disponible.

Risque de crédit

Le risque financier est, hormis les retards de paiement, faible pour les clients publics.

En ce qui concerne les clients privés, avant la signature de tout contrat, un «credit check» du futur client est réalisé et un acompte est demandé. De plus, dans la plupart des cas, les clients disposent d'un crédit d'investissement spécifiquement octroyé pour leur projet. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé.

Au niveau des fournisseurs clés et des sous-traitants, afin d'éviter le risque de défaillance en cours de chantier, la solvabilité de chaque sous-traitant est contrôlée et fait l'objet d'une surveillance régulière. De plus, chaque année, le personnel d'encadrement réalise une évaluation de la qualité et de



l'efficacité de tous les sous-traitants avec lesquels il a travaillé.

Risque de liquidité et de trésorerie

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de ses dettes existantes et au financement de ses besoins futurs. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédent de trésorerie) figure dans les notes aux états financiers.

Notons aussi le niveau très confortable du ratio de liquidité au sens large et le faible niveau de dettes financières au 31 décembre 2018.

La liquidité au sens large du Groupe est largement supérieure à 1. Les actifs circulants sont supérieurs aux capitaux de tiers à court terme. Cela signifie que le fond de roulement net est positif (excédent de capitaux permanents). Plus le coefficient de liquidité est important, plus la marge de sécurité des actifs circulants est supérieure aux obligations à

court terme et plus la situation de la trésorerie potentielle est favorable.

Risque du prix des matières premières

Le Groupe est potentiellement exposé à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre des activités de travaux lorsque le prix de celles-ci est lié à celui des aciers ou du pétrole. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une part significative des contrats de travaux du groupe comprend des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages en cours de réalisation en fonction de l'évolution du prix des matières premières.

Risque lié aux marchés financiers

Le résultat financier du Groupe est confronté au risque de variation des cours de bourse des actifs financiers

composant le portefeuille titres du Groupe (actions, obligations d'état et corporate bond). Le Groupe réduit néanmoins son exposition à ce risque en :

- limitant ses investissements en actifs financiers plus risqués (tels que des actions) à un maximum de l'ordre de 10 % de la totalité de sa trésorerie au sens large, sans toutefois renoncer à des opportunités intéressantes;
- multipliant le nombre d'actifs financiers en portefeuille. Individuellement, aucun actif financier ne représente plus de 2 % de la trésorerie du Groupe;
- limitant ses investissements essentiellement en actifs financiers libellés en euros et dollars et dont la liquidité est importante.

Risques environnementaux

De par le type de travaux qu'il est appelé à exécuter et notamment les travaux de rénovation, le Groupe



Construction d'immeubles à appartements
à la Résidence Baory à Tilff
Architecte Alain Deru
Photographe: Samuel Defourny

peut être conduit à manipuler des matériaux insalubres ou dangereux. Le Groupe prend toutes les précautions en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs et y est particulièrement attentif, mais il n'en demeure pas moins que ce risque ne peut être totalement exclu.

Risques des marchés en partenariat public-privé

La réalisation de projets de type DBFM («Design, Build, Finance, Maintain) amène le Groupe à proposer aux pouvoirs publics un financement long terme pour la réalisation du marché. Toutefois, dans ces cas, le Groupe convient avec un organisme financier, dès le dépôt de l'offre, de lui céder la créance vis-à-vis du pouvoir publique à la réception provisoire du bâtiment.

4 INFORMATIONS RELATIVES À LA PUBLICITÉ DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES ET INFORMATIONS RELATIVES À L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007

4.1. Structure de l'actionnariat

Au 26 avril 2019, date de publication du présent rapport annuel, la structure de l'actionnariat et l'organigramme de contrôle du Groupe Moury Construct se présente comme repris en page 23.

4.2. Actions propres

Le portefeuille d'actions propres s'élève à 50 actions pour un total de € 3.499,50 au 31 décembre 2018. Il n'y a eu aucun mouvement lors de l'exercice 2018.

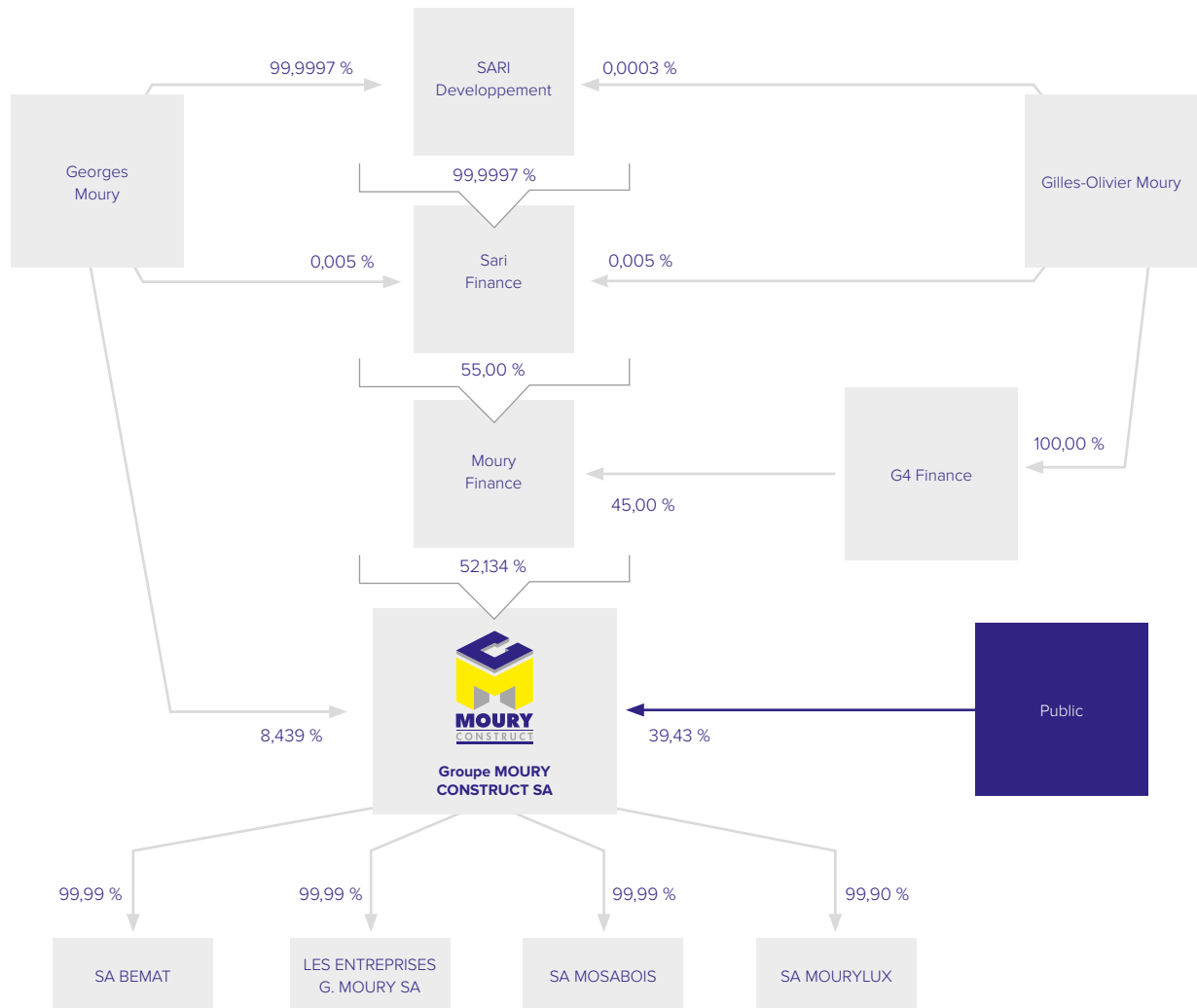
Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2014, il a été décidé d'autoriser les Conseils d'administration de Moury Construct

SA et des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce son contrôle, de procéder pendant une période de cinq ans à dater du 18 août 2014, à l'acquisition et l'aliénation, en bourse, à concurrence d'un nombre maximum de vingt pour cent (20 %) du nombre d'actions émises, soit septante-neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq (79.285) actions. L'acquisition et l'aliénation ne pourront se faire à un prix inférieur à un euro ni à un prix supérieur de vingt pour cent à la moyenne des dix derniers cours de bourse. La fixation des conditions et les modalités de ce rachat sont faites conformément à l'article 620 du Code des Sociétés.

4.3. Informations dans le cadre de l'article 34 de l'a.r. du 14 novembre 2007

Les informations reprises ci-après constituent les explications sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition sur les actions de Moury Construct SA, tels que visés

Structure simplifiée de l'actionnariat



dans l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 :

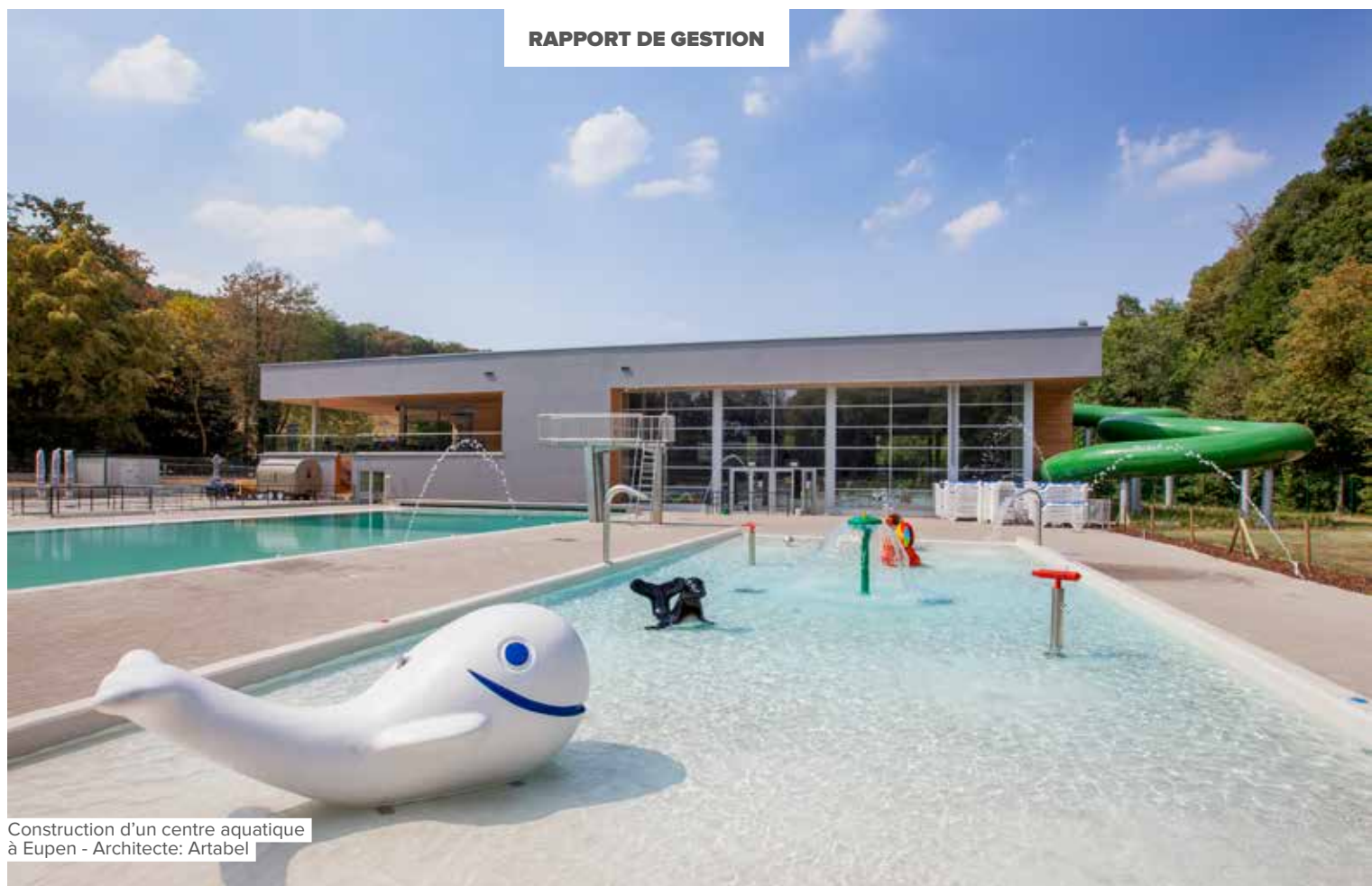
- Le capital social s'élève à € 23.745 milliers et est représenté par 396.426 actions, entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.
- Il n'y a pas de restrictions légales ou statutaires quant au transfert des titres.
- Il n'y a pas de détenteurs de titres disposant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel.
- Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote.
- À la connaissance de Moury Construct SA, il n'y a pas d'accord

formel entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert des titres ou à l'exercice du droit de vote.

- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de Moury Construct SA, sont celles reprises dans la législation applicable en particulier le Code des sociétés ainsi que dans les statuts de Moury Construct SA. Ces statuts ne s'écartent pas des dispositions légales précitées.
- Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire 27 mai 2014, le Conseil d'administration de Moury Construct SA et celui des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce un contrôle, peut procéder pendant une période

de 5 ans prenant le cours le 18 août 2014, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre d'actions émises, soit 79.285 actions. Au 31 décembre 2018, Moury Construct SA détient 50 actions propres.

- Il n'y pas d'accords importants auxquels Moury Construct SA est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle dans le cadre d'une offre publique d'achat.
- Il n'y a pas d'accords entre Moury Construct SA et les membres de son Conseil d'administration ou de son personnel prévoyant le paiement d'indemnités en cas de démission ou de cessation d'activités à la suite d'une offre publique d'acquisition.



Construction d'un centre aquatique à Eupen - Architecte: Artabel

5 DESCRIPTION DE LA COMPOSITION ET DU MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

5.1. Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Moury Construct SA était composé comme suit au cours de l'exercice 2018 :

| <i>Nom de l'administrateur</i> | <i>Fonction de l'administrateur</i> | <i>Critère d'indépendance</i> | <i>Période de fonction pendant l'exercice</i> |
|--|-------------------------------------|-------------------------------|---|
| Sari Finance SA représentée par M. Georges Moury | Président – Administrateur exécutif | Non indépendant | Tout l'exercice |
| M. Gilles Olivier Moury | Administrateur exécutif | Non indépendant | Tout l'exercice |
| VF Consult SPRL représentée par M. Francy Lemmens | Administrateur non exécutif | Non indépendant | Tout l'exercice |
| Consiges SA représentée par M. Michel Mikolajczak | Administrateur non exécutif | Indépendant | Tout l'exercice |
| M. Jean-Pierre Barbarin | Administrateur non exécutif | Indépendant | Tout l'exercice |
| Mme Françoise Belfroid | Administrateur non exécutif | Indépendant | Tout l'exercice |
| Moury Finance SA représentée par Mme Nathalie Thunus | Administrateur exécutif | Non indépendant | Tout l'exercice |



Le nombre d'administrateurs est fixé par l'Assemblée générale conformément à l'article 10 des statuts. Le nombre minimum est de trois. Il est actuellement de sept administrateurs.

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs exécutifs, d'administrateurs indépendants et d'administrateurs non exécutifs. Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition à l'Assemblée générale. La moitié au moins des membres du Conseil d'administration est constituée d'administrateurs non exécutifs.

Trois administrateurs au moins sont indépendants. Indépendamment des décisions de nomination prises par les actionnaires, le Conseil d'administration juge quels sont les administrateurs non exécutifs qu'il considère comme indépendants.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'article 518 bis du Code des Sociétés est d'application ce qui signifie qu'au moins un tiers des membres du conseil d'administration doivent être de sexe différent de celui des autres membres.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Rôle

Le Conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société. Il examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société, et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs significatifs, susceptibles de modifier la structure de la situation financière. Il décide du niveau de risque que le Groupe accepte de prendre.

Le Conseil d'administration vise le succès à long terme de la

Société en assurant le leadership entrepreneurial ainsi que l'évaluation et la gestion des risques.

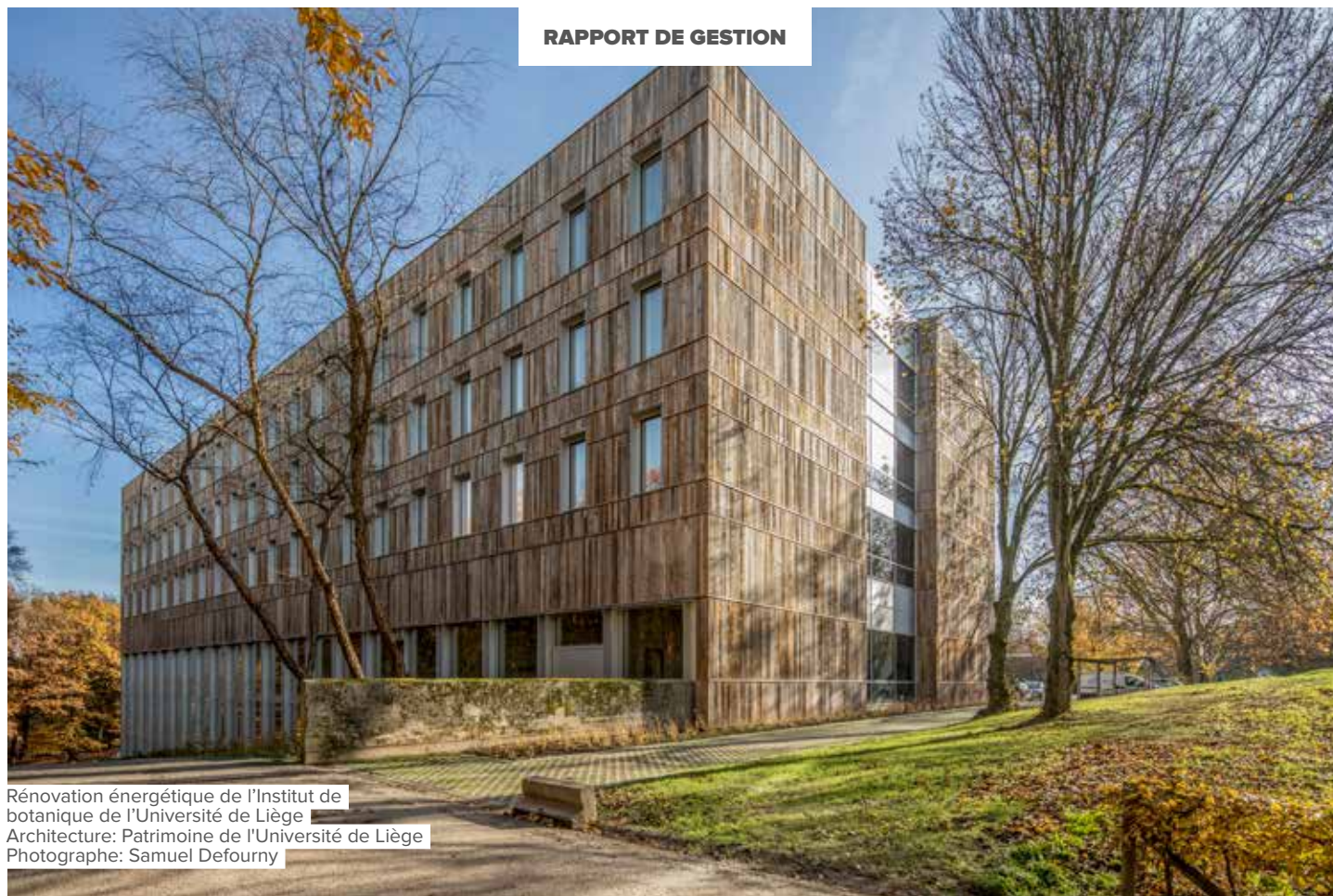
Compétences

Le Conseil d'administration rend compte de l'exercice de ses responsabilités et de sa gestion aux actionnaires réunis en Assemblée générale. Il prépare les propositions de résolutions à prendre par l'Assemblée générale.

Fonctionnement

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, notamment, au moment de l'établissement des comptes sociaux et consolidés, tant annuels que semestriels, de la préparation des communiqués de presse ainsi qu'au moment des décisions stratégiques. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Il importe de souligner que la SA Moury Construct assumant un rôle de holding faitier, la gestion quotidienne de celui-ci s'effectue, comme



Rénovation énergétique de l'Institut de botanique de l'Université de Liège
 Architecture: Patrimoine de l'Université de Liège
 Photographie: Samuel Defourny

mentionné ci-après, essentiellement au sein des filiales, à travers des directions et un encadrement spécifiques.

En 2018, le Conseil d'administration s'est réuni formellement trois fois. En pratique, d'autres réunions entre administrateurs ont lieu de temps à autre afin d'examiner les projets particulièrement importants.

Mode de prise des décisions

Les décisions ont essentiellement été prises à l'unanimité. Les membres du Conseil d'administration empêchés d'assister à une réunion peuvent se faire représenter par un autre membre du Conseil conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les lettres, télécopies ou courriers électroniques donnant le mandat de vote sont

annexés au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle ils ont été produits.

Sur décision du président du Conseil d'administration, les réunions peuvent se tenir sous forme de téléconférence. Les administrateurs concernés sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Après chaque réunion, les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du Conseil d'administration et par la majorité des membres qui ont pris part à la délibération. Les procès-verbaux résumant les discussions, précisent les décisions prises et indiquent, le cas échéant, les réserves émises par les administrateurs.

Afin de pouvoir remplir et assurer de manière efficace ses tâches et les responsabilités, le Conseil d'administration a constitué des comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. Le rôle de ces différents comités est purement consultatif, la prise de décision finale demeurant de la compétence du Conseil d'administration.

| <i>Nom de l'administrateur</i> | <i>Présence / Nombre de séances</i> |
|---|-------------------------------------|
| Sari Finance SA – représentée par M. Georges Moury, Président | 3/3 |
| M. Gilles-Olivier Moury | 3/3 |
| VF Consult SPRL – représentée par M. Francy Lemmens | 3/3 |
| Consiges SA – représentée par M. Michel Mikolajczak | 2/3 |
| M. Jean-Pierre Barbarin | 3/3 |
| Mme Françoise Belfroid | 3/3 |
| Moury Finance SA – représentée par Mme NathalieThunus | 3/3 |

Le Conseil d'administration rédige un Règlement d'Ordre Intérieur pour chaque Comité, qui en détaille le rôle, la composition et le fonctionnement. Ces règlements d'ordre intérieur sont repris en annexe de la charte de gouvernance d'entreprise du Groupe, disponible sur le site internet (www.moury-construct.be).

Le Conseil d'administration prête une attention particulière à la composition de chacun de ces Comités. Il veille à ce que les membres de chaque Comité disposent des connaissances et qualités spécifiques nécessaires pour son fonctionnement optimal.

5.2. Comité d'audit

Composition du comité d'audit

Le Comité d'audit compte actuellement trois membres. Ces trois membres sont Monsieur Jean Pierre Barbarin, Président, VF Consult sprl représentée par Monsieur Francy Lemmens et Consiges SA représentée par M. Michel Mikolajczak.

Le Comité d'audit est composé de membres non exécutifs du Conseil d'administration. Conformément à l'article 526 bis du Code des sociétés, au moins un membre du Comité d'audit est un administrateur indépendant au sens de l'article 526ter et est compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le Conseil d'administration.

La présidence du Comité d'audit est assurée par un administrateur non exécutif indépendant.

Pour composer le Comité d'audit, il est tenu compte de la diversité nécessaire et de la complémentarité en matière de compétences, d'expérience et de connaissances.

La durée du mandat d'un membre du Comité d'audit ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil d'administration désigne un ou plusieurs candidats en tenant compte des besoins du groupe et conformément à la loi du 17 décembre 2008 sur le Comité d'audit. Les critères à prendre en compte sont précisés en fonction des profils nécessaires et de l'évolution du Groupe au moment de la nomination. Ils concerneront en tout état de cause le parcours professionnel, le sérieux et la motivation des candidats, ainsi que les compétences en matière de comptabilité et d'audit, éléments qui devront être appréciés par le Conseil d'administration.

Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition du Conseil d'administration.

Fonctionnement du comité d'audit

Rôle

D'une manière générale, sans préjudice des missions légales du Conseil d'administration, le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance et de suivi en matière de contrôle interne au sens le plus large du terme, et notamment en matière de contrôle interne du reporting financier au sein du Groupe.

Le Comité d'audit prend avis auprès de tous tiers s'il le juge utile ou nécessaire.

Sans préjudice des missions légales du Conseil, le Comité d'audit est au moins chargé des missions légales suivantes :

- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire et le cas échéant par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés;
- Suivi de l'audit interne;
- Examen et suivi de l'indépendance du commissaire

et le cas échéant du réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la Société.

Fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit chaque fois que sa mission le nécessite, et au moins deux fois par an : d'une part lors de l'établissement par le Conseil d'administration des états financiers résumés intermédiaires destinés à la publication et, d'autre part, lors de l'établissement des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication. La Société déroge au Code 2009 qui impose que le Comité d'audit doit se réunir au moins quatre fois par an. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la tenue de quatre réunions annuelles du Comité d'audit.

Au moins une fois par an lors de l'établissement par le Conseil d'administration des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication, le Comité d'audit rencontre le Commissaire pour procéder à un échange de vues sur toute question relevant de son règlement d'ordre intérieur et sur tout autre problème mis en évidence par le processus d'audit et, en particulier, les faiblesses significatives du contrôle interne. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la présence du Commissaire deux fois par an aux réunions du Comité d'audit. Toutefois, en 2018, le Commissaire a été présent aux deux comités d'audit de l'année.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels, des comptes consolidés et des états financiers résumés destinés à la publication.

Le Comité d'audit rend également régulièrement compte au Conseil d'administration de l'exécution de ses tâches en identifiant les questions pour lesquelles il estime qu'une action ou une amélioration

est nécessaire et en faisant des recommandations sur les mesures à prendre.

Le Comité d'audit est tenu d'informer le Conseil d'administration clairement et régulièrement des évolutions importantes relatives à l'exercice de ses propres responsabilités.

Le Comité d'audit s'est réuni formellement deux fois au cours de l'année 2018, chaque fois avec la présence du Commissaire :

| Nom de l'administrateur | Présence / Nombre de séances |
|--|------------------------------|
| M. Jean-Pierre Barbarin - Président | 2/2 |
| VF Consult SPRL – représentée par M. Francly Lemmens | 2/2 |
| Consiges SA – représentée par M. Michel Mikolajczak | 2/2 |

5.3. Comité de nomination

Composition du comité de nomination

Les membres du Comité de nomination sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui. Le Comité de nomination est composé de trois administrateurs au minimum et, en tout cas, du Président du Conseil d'administration et d'une majorité d'administrateurs indépendants. A ce jour, les membres sont : Consiges SA représentée par Monsieur Michel Mikolajczak, Sari Finance SA représentée par Monsieur Georges Moury et VF Consult sprl représentée par Monsieur Francly Lemmens.

La présidence du Comité de nomination est assurée par un administrateur non exécutif, Consiges, représentée par Monsieur Michel Mikolajczak.

La durée du mandat d'un membre du Comité de nomination ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Fonctionnement du comité de nomination

Rôle

Le Comité de nomination est responsable de la sélection de candidats administrateurs et formule des recommandations au Conseil d'administration en ce qui concerne leur nomination. Le Comité de nomination s'assure, de manière générale, que le processus de nomination et de réélection des membres du Conseil d'administration se déroule de manière objective et professionnelle.

Dans l'exercice de ces tâches, le Comité de nomination respecte les critères relatifs à la composition du Conseil d'administration, tels que fixés dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration.

Fonctionnement

Le Comité de nomination se réunit aussi souvent que le nécessite son bon fonctionnement et la poursuite des intérêts de la société. En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité de nomination s'est formellement réuni une fois au cours de l'année 2018.

| Nom de l'administrateur | Présence / Nombre de séances |
|--|------------------------------|
| Consiges SA – représentée par M. Michel Mikolajczak | 1/1 |
| Sari Finance SA – représentée par M. Georges Moury | 1/1 |
| VF Consult SPRL – représentée par M. Francly Lemmens | 1/1 |

5.4. Comité de rémunération

Composition du Comité de rémunération

Les membres du Comité de rémunération sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui.

Le Comité de rémunération est composé de trois membres non exécutif du Conseil d'administration, dont une majorité d'indépendants, qui possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

À ce jour, les trois membres sont Consiges SA représentée par Monsieur Michel Mikolajczak, VF Consult sprl représentée par Monsieur Francly Lemmens et Monsieur Jean-Pierre Barbarin.

La présidence du Comité de rémunération est assurée par un administrateur non exécutif, VF Consult, représentée par Monsieur Francly Lemmens.

La durée du mandat d'un membre du Comité de rémunération ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.



Construction d'immeubles à appartements à la Résidence Baory à Tilff
 Architecte: Alain Deru
 Photographe: Samuel Defourny

Fonctionnement du Comité de rémunération

Rôle

Sans préjudice des missions légales du Conseil d'administration, le Comité de rémunération est au moins chargé des missions suivantes :

- Formuler des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'administration aux actionnaires;
- Formuler des propositions au Conseil d'administration sur la rémunération individuelle des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière, y compris la rémunération variable et les primes de prestation à long terme, liées ou non à des actions, octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers, et les indemnités de départ, et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par

le Conseil l'administration aux actionnaires;

- Préparer le rapport de rémunération qui est inséré par le Conseil d'administration dans la déclaration de Gouvernance d'entreprise;
- Commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires

Fonctionnement

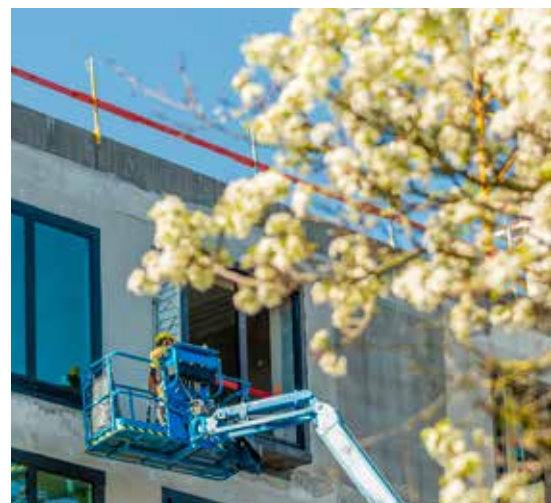
En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le représentant principal des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa, du Code des Sociétés, participe avec voix consultative aux réunions du comité de rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa.

Le Comité de rémunération s'est réuni formellement deux fois au cours de l'année 2018.

| <i>Nom de l'administrateur</i> | <i>Présence / Nombre de séances</i> |
|---|-------------------------------------|
| VF Consult SPRL – représentée par M. Francy Lemmens | 2/2 |
| Consiges SA – représentée par M. Michel Mikolajczak | 2/2 |
| M. Jean-Pierre Barbarin | 2/2 |



6 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

6.1. Politique de rémunération

Le Comité de rémunération formule des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération et les rémunérations individuelles des administrateurs, des managers exécutifs et des autres dirigeants.

La rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Le niveau et la structure des rémunérations des managers exécutifs et des autres dirigeants sont tels qu'ils permettent le recrutement, la fidélisation et la motivation de professionnels qualifiés et compétents compte tenu de la nature et de l'étendue de leurs responsabilités individuelles.

Des bonus sont octroyés aux managers exécutifs et aux autres dirigeants sur base des performances au cours de l'exercice écoulé.

6.2. Déclaration sur la politique de rémunération des administrateurs exécutifs, des managers exécutifs, et des autres dirigeants

Les rémunérations octroyées lors de l'exercice 2018 au Président du Conseil d'Administration, aux autres administrateurs exécutifs et managers exécutifs ainsi qu'aux autres dirigeants peuvent être détaillées comme suit :

| En milliers d'EUR | Président du Conseil d'Administration | Autres administrateurs exécutifs et Managers exécutifs | Autres dirigeants |
|---------------------------------------|---------------------------------------|--|-------------------|
| Rémunération de base | 98 | 548 | 404 |
| Rémunération variable | 2 | 8 | 16 |
| Plan de pension | 0 | 152 | 11 |
| Autres composantes de la rémunération | 20 | 52 | 41 |

Les «Managers exécutifs» sont les administrateurs des sociétés du Groupe, qui ont dès lors les pouvoirs réservés aux administrateurs par le Code des sociétés.

Les «Autres dirigeants» ne sont pas administrateurs et participent aux réunions régulières où se discute, en dehors du régime organisé par l'article 524bis du Code des sociétés, la direction générale des filiales et du Groupe.

La rémunération variable concerne, en 2018, les jetons de présence au Conseil d'administration, les primes à l'innovation et les primes «CCT 90». Les règles d'octroi des primes «CCT 90» sont indiquées dans la convention collective de travail n°90 et ont égard à des objectifs globaux en matière de présence sur le lieu du travail, de fréquence des accidents et d'amélioration de la rentabilité.

Le plan de pension concerne le montant versé par le Groupe dans le plan de pension à cotisations définies. En 2018, il a été octroyé un nouveau plan de pension à une personne de la catégorie «Autres administrateurs exécutifs et managers exécutifs» avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. Ceci explique l'augmentation importante de ce poste.

Les autres composantes de la rémunération concernent les assurances complémentaires octroyées par le Groupe ainsi que des avantages en nature octroyés tels que l'octroi de chèques repas, la mise à disposition d'une voiture de société et d'un GSM, etc.

6.3. Déclaration sur la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs

Comme indiqué ci-dessus, la rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunérations liées aux performances, telles que bonus ou formules d'intéressement à long terme, ni d'avantages en nature ou d'avantages liés à des plans de pension.

Les seules rémunérations perçues par les administrateurs non exécutifs consistent en des jetons de présence :



Construction d'un ensemble immobilier de bureaux sur le site du Val Benoit à Liège
 Architecte: ART & Build
 Photographe: Audrey De Leval

- de € 500 pour les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité d'audit;
- de € 1.000 pour le Président du Comité d'audit.

Ces rémunérations sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les rémunérations dues aux administrateurs non exécutifs pour l'exercice écoulé sont détaillées comme suit :

| En euros | Jeton de présence au Conseil d'administration | Jeton de présence au Comité d'audit | Total |
|--|---|-------------------------------------|-------|
| M. Jean-Pierre Barbarin | 1.500 | 2.000 | 3.500 |
| Consiges SA – représentée par M. Michel Mikolajczak | 1.000 | 1.000 | 2.000 |
| VF Consult SPRL – représentée par M. Francy Lemmens | 1.500 | 1.000 | 2.500 |
| Moury Finance SA – représentée par Mme Nathalie Thunus | 1.500 | - | 1.500 |
| Mme Françoise Belfroid | 1.500 | - | 1.500 |

Le Groupe n'envisage pas modifier la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs pour les deux exercices sociaux suivants.

6.4. Informations sur les actions et les options sur actions

Il n'existe aucun type de paiement fondé sur des actions au sein du Groupe.

6.5. Informations sur les indemnités de départ

Il n'existe aucune disposition contractuelle relative aux indemnités de départ.

6.6. Informations sur les droits de recouvrement de la rémunération variable

Il n'existe aucun droit octroyé quant au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'informations financières erronées.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLES CONSOLIDÉS DU GROUPE MOURY CONSTRUCT

Les chiffres clés de l'état du résultat global consolidé de la SA Moury Construct (selon les normes IFRS) sont les suivants :

| <i>En milliers d'EUR</i> | 2018 | 2017 | Variation 18-17 |
|--|--------------|--------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 111.367 | 97.040 | 14,8 % |
| Résultat opérationnel | 6.193 | 5.232 | 18,4 % |
| Résultat financier | 36 | -109 | |
| Résultat des participations mises en équivalence | -9 | -7 | 28,6 % |
| Résultat avant impôt des opérations en continuité | 6.220 | 5.116 | 21,6 % |
| Impôts sur le résultat | -1.858 | -1.438 | 29,2 % |
| Résultat net de l'exercice | 4.362 | 3.678 | 18,6 % |
| Autres éléments du résultat global | 0 | 0 | |
| Résultat global de l'exercice | 4.362 | 3.670 | 18,6 % |
| ■ Part du groupe | 4.362 | 3.670 | 18,6 % |
| ■ Intérêts minoritaires | 0 | 0 | |

L'exercice 2018 a été une année particulièrement dynamique tant en termes de croissance du chiffre d'affaires à € 111,4 millions, soit + 14,8 %, qu'en termes de résultat opérationnel à € 6,2 millions, en augmentation de 18,3 %.

Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / produit des activités ordinaires) s'établit à 5,5 % au 31 décembre 2018 (contre 5,3 % au 31 décembre 2017).

Le résultat financier est légèrement positif au 31 décembre 2018.

Le résultat net de l'exercice s'élève à € 4,4 millions au 31 décembre 2018 contre € 3,7 millions à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 18,6 %.

Les chantiers se déroulent conformément aux prévisions.

La structure financière du Groupe reste très solide puisque la « Trésorerie et équivalent de trésorerie » et les « Autres actifs financiers courants » détenus auprès d'institutions de crédit s'élèvent à € 39,1 millions au 31 décembre 2018

(soit environ € 98,63 par action) à comparer avec € 40,8 millions au 31 décembre 2017. Cette légère diminution de la trésorerie s'explique notamment par la diminution des acomptes clients au 31 décembre 2018 et le financement de la construction du nouveau siège social de la maison-mère et de ses filiales liégeoises.



Construction d'un ensemble immobilier de bureaux sur le site du Val Benoit à Liège
 Architecte: ART & Build
 Photographe: Audrey De Leval

CONTRIBUTION DES FILIALES AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

| En milliers d'EUR | 2018 | | 2017 | | Var 18-17 |
|--|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faitier) | 0 | 0,0 % | 2 | 0,0 % | NS |
| S.A. LES ENTREPRISES G MOURY | 70.066 | 62,9 % | 62.688 | 64,6 % | 11,8 % |
| S.A. BEMAT | 34.739 | 31,2 % | 29.643 | 30,5 % | 17,2 % |
| S.C. MOSABOIS | 1.069 | 1,0 % | 1.030 | 1,1 % | 3,8 % |
| S.A. MOURYLUX | 5.493 | 4,9 % | 3.677 | 3,8 % | 49,4 % |
| TOTAL | 111.367 | 100,0 % | 97.040 | 100,0 % | 14,8 % |

CONTRIBUTION DES FILIALES AU RÉSULTAT GLOBAL DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faitier) | -15 | -151 |
| S.A. LES ENTREPRISES G MOURY | 2.260 | 2.489 |
| S.A. BEMAT | 2.130 | 1.146 |
| S.C. MOSABOIS | 225 | 155 |
| S.A. MOURYLUX | -230 | 46 |
| S.A. LIEGE PROMOTION | -7 | -2 |
| S.A. PISCINE JONFOSSE | -1 | -5 |
| TOTAL | 4.362 | 3.678 |

Toutes les filiales du groupe Moury Construct ont contribué à l'augmentation du chiffre d'affaires global du groupe entre l'année 2017 et l'année 2018 (+14,8 %).

La contribution négative en 2017 du holding faitier au résultat global du Groupe résultait de l'impact négatif du résultat financier, ce qui n'est pas le cas en 2018.

Les deux filiales principales du groupe, Les Entreprises G Moury et

Bemat, ont généré une marge nette (résultat global / chiffre d'affaires) de respectivement 3,2 % et 6,1 % au cours de l'année 2018.

La contribution négative en 2018 de Mourylux au résultat global du Groupe résulte de difficultés rencontrées sur un chantier en cours de réalisation.



Construction de logements pour étudiants à Liège
 Architecture: Patrimoine de l'Université de Liège
 Photographie: Audrey De Leval

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS STATUTAIRES DE LA SA MOURY CONSTRUCT

Les chiffres clés du compte de résultats statutaire de la SA Moury Construct (selon les normes belges) sont les suivants :

| <i>En milliers d'EUR</i> | 2018 | 2017 | Var 18-17 |
|-------------------------------|-------------|------------|--------------|
| Ventes et prestations | 625 | 371 | 68,5 % |
| Résultat d'exploitation | -22 | -13 | 69,2 % |
| Résultat financier | 933 | 896 | 4,1 % |
| Résultat avant impôts | 911 | 883 | 3,2 % |
| Résultat de l'exercice | 910 | 882 | 3,2 % |
| Capitaux propres | 31.699 | 34.903 | -9,2 % |
| Total bilan | 36.533 | 37.591 | -2,8 % |

En tant que holding faîtière du Groupe Moury Construct, le compte de résultats de la Société est principalement constitué de prestations facturées aux filiales du Groupe (€ 613 milliers au 31 décembre 2018), de rémunérations d'administrateurs et de personnel (€ 439 milliers au 31 décembre 2018), de frais informatiques pour l'implémentation d'un nouveau logiciel comptable et l'installation de nouveaux serveurs dans le groupe (€ 141 milliers au 31 décembre 2018) de frais de fonctionnement divers (€ 64 milliers au 31 décembre 2018), des dividendes décrétés et payés par les différentes filiales en 2018 (€ 870 milliers au 31 décembre 2018 contre € 1.000 milliers l'exercice précédent) et d'autres résultats financiers (gain de € 61 milliers au 31 décembre 2018).

SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune opération ou décision visée par les articles 523 et 524 du Code des sociétés n'a eu lieu au cours de l'exercice 2018.

CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Aucune circonstance spécifique susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société n'est connue à ce jour. Toutefois, nous nous référons au point 3.2 du rapport de gestion qui détaille les risques auxquels le groupe doit faire face.

INDÉPENDANCE ET COMPÉTENCE DU COMITÉ D'AUDIT

Monsieur Barbarin est président du Comité d'audit de Moury Construct depuis le 1^{er} juillet 2011.

Le conseil atteste de l'indépendance du comité d'audit et de la compétence de Monsieur Barbarin en matière de comptabilité et d'audit par sa longue expérience professionnelle.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS UTILISÉS PAR LE GROUPE

Le Groupe Moury Construct n'utilise pas d'instrument de couverture et ne pratique dès lors pas la comptabilité de couverture. Les risques liés aux instruments financiers auxquels fait face la SA Moury Construct sont abordés dans le point 3.2. ci-dessus.



Construction du Garage Delbecq à Seraing
 Architecte: Valentiny Archtects
 Photographe: Audrey De Leval

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Il n'y a eu aucun changement du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2018.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Sans objet.

PROPOSITIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Conseil d'Administration de Moury Construct SA propose à l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2018.

Vu que l'exercice 2019 sera marqué par le centenaire des Entreprises Gilles Moury qui a été créée en 1919 par Monsieur Gilles Moury, le Conseil d'Administration de Moury Construct SA propose à l'Assemblée Générale d'attribuer un double dividende :

- un dividende ordinaire brut de € 5,2 par action, soit un dividende net de € 3,64 (identique à l'exercice précédent) payable au 17 juin 2019,
- et un dividende complémentaire du même montant pour célébrer le centenaire des Entreprises Gilles Moury, payable au 17 septembre 2019.

Le rendement dividendaire brut du dividende ordinaire par rapport au cours de clôture de l'action Moury Construct au 31 décembre 2018 (€ 135) s'élève à 3,9 %.



Construction de la Maison provinciale de la Formation
Architecte : Administration Provinciale de Liège
Photographe : Province de Liège

INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES

La filiale, les Entreprises G Moury SA, suite à la fusion par absorption avec effet au 1^{er} janvier 2010, a intégré deux succursales nommées «Mosafer» et «Beerts» qui regroupent les activités des deux anciennes filiales Mosafer SC et Beerts Bouwwerken SA.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le Conseil n'a pas eu connaissance à ce jour d'événements qui seraient survenus après le 31 décembre 2018 et qui pourraient avoir une incidence significative sur la situation financière arrêtée au 31 décembre 2018.

PRÉVISIONS 2019

Fort d'une situation financière solide et d'un carnet de commandes en hausse à € 155 millions au 31 décembre 2018, Moury Construct envisage l'année 2019 avec sérénité et prévoit un niveau d'activité équivalent avec maintien de sa marge opérationnelle.

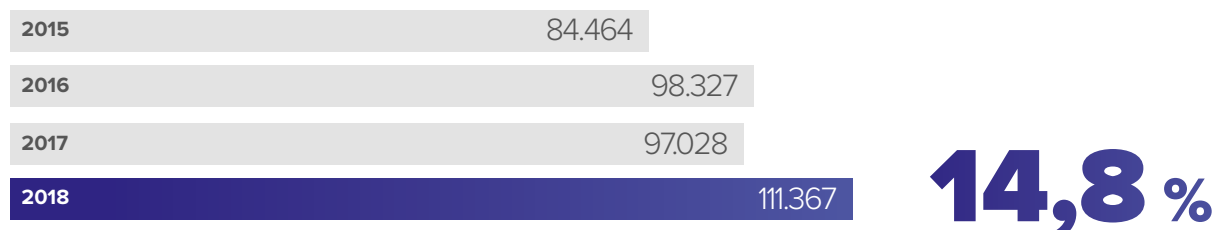
Parmi les commandes récentes nous relevons notamment :

- la construction du nouveau siège de la FGTB à Charleroi et la transformation en logements d'étudiant de l'ancien Institut mécanique situé sur le site du Val Benoit à Liège.
- et en association momentanée la construction d'une maison de repos à Saint-Mard (Virton) ainsi que la construction d'un pôle des savoirs et d'une pépinière d'entreprises sur le site de Bavière à Liège.

Les travaux relatifs aux nouveaux bureaux de la société Entreprises Gilles Moury SA à Ans se déroulent suivant le planning prévu. Une livraison de l'atelier de menuiserie pour Mosabois est intervenue courant mars et l'inauguration de l'ensemble des bureaux interviendra fin 2019 dans le cadre de la célébration du centenaire.

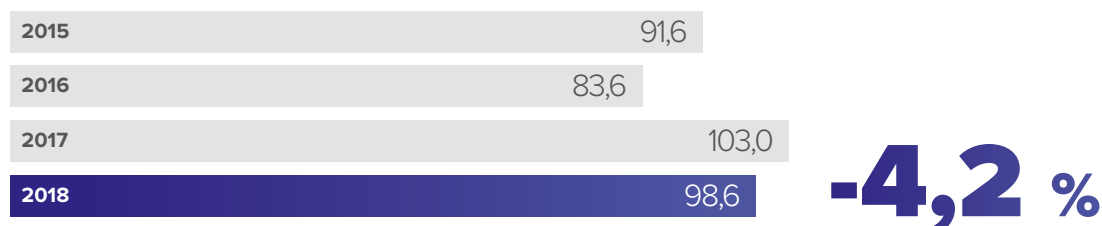
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(En milliers d'EUR)



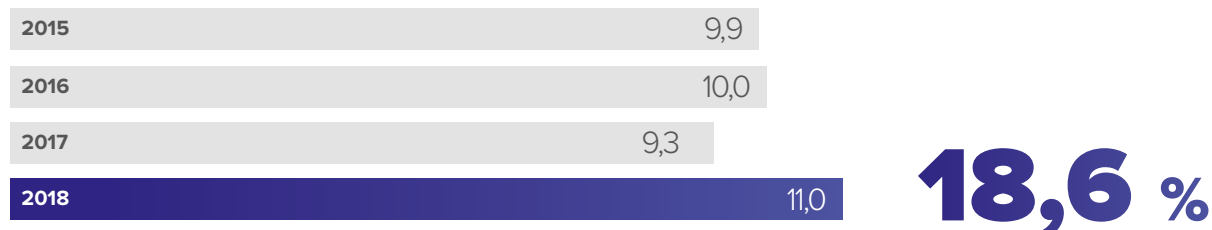
ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE PAR ACTION¹

(EN EUROS)

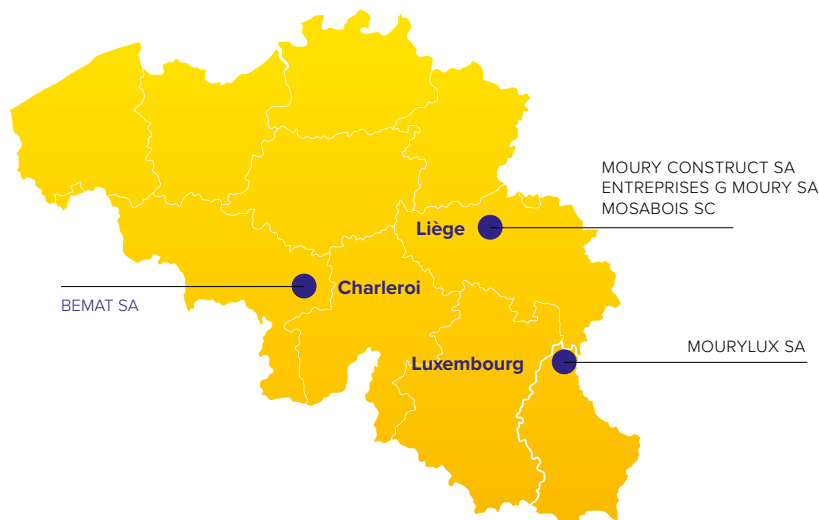


ÉVOLUTION DU RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE PAR ACTION

(EN EUROS)



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

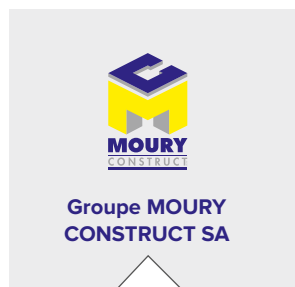


GM
LES ENTREPRISES G MOURY SA
 99,99 % CONTRÔLE
 99,99 % INTÉRÊT

BEERTS
 BOUWWERKEN
SUCCURSALE BEERTS
 (SUCCURSALE DES ENTREPRISES G MOURY SA)

B3
BEMAT SA
 99,99 % CONTRÔLE
 99,99 % INTÉRÊT

M
MOURYLUX
MOURYLUX SA
 99,90 % CONTRÔLE
 99,90 % INTÉRÊT



ACTIVITÉS DU GROUPE



MOSABOIS SC
 99,99 % CONTRÔLE
 99,99 % INTÉRÊT



SUCCURSALE MOSAFER
 (SUCCURSALE DES ENTREPRISES G MOURY SA)



LES ENTREPRISES G MOURY S.A.



***G Moury est détentrice de la plus haute
agrégation en matière de travaux publics
bâtiments.***

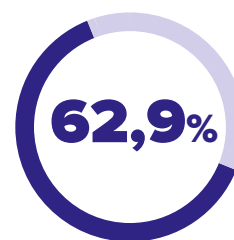


La SA les Entreprises G Moury SA est une entreprise générale de travaux publics et privés basée à Liège et principalement active dans le sud du pays. Elle est détentrice de la plus haute agrégation en matière de travaux publics bâtiments, classe 8D, délivrée le 4 juillet 2018 lui permettant de soumissionner pour des marchés publics d'un montant illimité.

De plus, elle détient les agrégations classe 6D24 (rénovation), 5E (génie civil), 5G (terrassément), 1D7 (ferronnerie) et 1D20 (menuiserie métallique).

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE

(lfrs) (en %)



ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Depuis 1920, année de sa création, la société s'est construite une excellente réputation dans son secteur et a accumulé des références prestigieuses. Parmi celles-ci, on note ces dernières années, en société momentanée, la construction de la Patinoire Olympique à Liège, la rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie et du Théâtre de l'Emulation, la construction des bureaux de la SA EVS au Sart-Tilman et de la SA Mithra Pharmaceuticals à Grâce-Hollogne ainsi que la rénovation de la Boverie à Liège pour accueillir le Centre international d'Art et de Culture.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Les ventes et prestations s'établissent à € 78.022 milliers au 31 décembre 2018 contre € 71.868 milliers au 31 décembre 2017, soit en augmentation de 9 %.

Le coût des ventes et prestations s'établit à € 74.971 milliers au 31 décembre 2018 contre € 67.724 milliers au 31 décembre 2017, soit en augmentation de 11 %, légèrement supérieure à l'augmentation des ventes.

Le résultat d'exploitation s'établit dès lors à € 3.052 milliers au 31 décembre 2018, en diminution de 26 % par rapport à l'exercice précédent. Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / ventes et prestations) s'établit à 3,9 % en 2018.

Il est toutefois à noter qu'en vertu de nos règles d'évaluation le résultat des chantiers est enregistré à l'achèvement des travaux c'est-à-dire à la réception provisoire. Il en résulte un résultat latent supplémentaire de 5.237 milliers qui sera reconnu en fonction des réceptions provisoires lors des exercices suivants.

Le résultat financier est proche de zéro et est principalement composé de frais bancaires, et d'intérêts perçus sur les investissements en tax shelter réalisés lors des précédents exercices.

Le bénéfice de l'exercice avant impôt s'établit à € 3.050 milliers au 31 décembre 2018.

L'impôt sur le résultat s'élève à € 1.042 milliers en 2018, soit un taux d'imposition effectif de 34,2 %.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 2.009 milliers au 31 décembre 2018 contre € 2.607 milliers au 31 décembre 2017.



Patrick COUDIJSER

ADMINISTRATEUR -
DIRECTEUR TECHNIQUE

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 | Var 18-17 |
|---------------------------------|--------------|--------------|----------------|
| Ventes et prestations | 78.023 | 71.868 | 8,6 % |
| Coûts des ventes et prestations | 74.971 | 67.724 | 10,7 % |
| Résultat d'exploitation | 3.052 | 4.144 | -26,4 % |
| Résultat financier | -2 | -49 | -95,9 % |
| Résultat avant impôts | 3.050 | 4.095 | -25,5 % |
| Résultat de l'exercice | 2.009 | 2.607 | -22,9 % |
| Capitaux propres | 7.202 | 10.492 | -31,4 % |
| Total du bilan | 56.846 | 45.561 | 24,8 % |



Construction d'une nouvelle clinique vétérinaire pour l'Université de Liège
Architectes : Syntaxe - Artau / Photographe : Utku Pekli

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes¹ au 31 décembre 2018 s'élève à € 99.819 milliers et concerne essentiellement :

Bâtiments résidentiels

- Construction de 32 appartements au Domaine de la Sarthe à Embourg
- Rénovation énergétique de 109 maisons à Flémalle pour la Maison des Hommes
- Construction de deux immeubles d'appartements à Waremme,
- Transformation en logements d'étudiant de l'ancien Institut mécanique situé sur le site du Val Benoît à Liège

Constructions utilitaires

- Rénovation d'un bloc du centre de détention de Saint-Hubert
- Construction d'une nouvelle aile B6 à l'hôpital Princesse Paola à Marche-en-Famenne

- Construction de bâtiments pour l'IPPJ à Fraipont
- Construction d'un nouvel hôtel de police à Dinant en «Design & Build»,
- Construction d'un complexe fitness pour la Défense à Marche-Les-Dames

En société momentanée

- Avec la SA BPC : construction d'une piscine sur le site Jonfosse à Liège
- Avec les SA Galère, BPC et CIT Blaton : parachèvement du Centre Hospitalier Chrétien de Liège
- Avec la SA BPC : rénovation de 397 maisons pour la Maison Sérésienne
- Avec la SA Strabag : construction du hall culturel à Wavre
- Avec la SA Wust : construction d'un ensemble de 108 logements à Bressoux pour la Maison Liégeoise

- Avec la SA Artes TWT : construction et rénovation de bâtiments pour l'Université de Liège (section Traduction-Interprétariat)
- Avec les SA Wust et Galère : réalisation du gros-œuvre fermé pour le Centre urbain de radiothérapie Sainte Rosalie à Liège
- Avec la SA BPC : construction, en design, build & finance, d'un ensemble immobilier de bureaux loué partiellement au Forem sur le site du Val Benoît à Liège
- Avec la SA Wust : construction de l'école polytechnique à Huy,
- Avec la SA Duchêne : construction d'une maison de repos à Saint-Mard (Virton)
- Avec les SA BPC et Galère : construction d'un pôle des savoirs et d'une pépinière d'entreprises sur le site de Bavière à Liège

1. Le carnet de commandes correspond à la somme de toutes les commandes reçues non encore exécutées ainsi qu'au solde des travaux encore à réaliser sur les commandes en cours.



LES PRINCIPAUX CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2018 SONT :

Bâtiments résidentiels

- Rénovation d'un immeuble de 21 logements à Flémalle pour la Maison des Hommes

Constructions utilitaires

- Construction de la phase 3 de la Maison provinciale de la Formation (gros œuvre et chauffage)
- Construction d'un hall de formation et de garage pour le Ministère de la Défense à Amay
- Travaux de parachèvements et logistique de la polyclinique Madeleine Lejour du CHU Brugmann à Bruxelles

En société momentanée

- Avec la SA BPC : construction d'un centre aquatique à Eupen
- Avec la SA Wust : construction du bâtiment Mithra Pharmaceuticals et réalisation des parachèvements à Grâce-Hollogne
- Avec la SA Wust : aménagement d'une Maison Erasmus et de locaux d'administration pour la Haute Ecole de la Province de Liège

B3



BEMAT S.A.

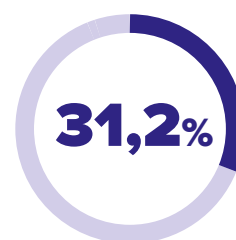


De plus en plus de clients privés nous confient leurs travaux de construction, ce qui a permis une croissance des activités de Bemat de 17 % en 2018.



La SA Bétons et Matériaux (en abrégé Bemat) est une entreprise générale de travaux publics et privés dont le siège social est établi à Gilly. Elle est détentrice de l'agrément en matière de travaux publics bâtiments, classe 7D, délivrée le 23 janvier 2019. De plus, elle détient les agréments 4E (génie civil), 4G (terrassement).

**QUOTE-PART DANS LE
CHIFFRE D'AFFAIRES
CONSOLIDÉ DU GROUPE**
(lfrs) (en %)



ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Bemat SA affiche de nombreuses références récentes en matière de travaux de bureaux ou industriels privés et publics telles que la construction de halls passifs et de plusieurs immeubles industriels et de bureaux pour Igretec dont leur siège social.

Bemat S.A. a également réalisé ces dernières années des extensions de magasins pour Delhaize, la rénovation du théâtre de Sambreville, la construction d'un immeuble social pour Tibi, un bâtiment industriel pour Lotus ainsi qu'un immeuble mixte de commerces et appartements à Thuin.

Il est toutefois à noter que, suivant nos règles d'évaluation, le résultat des chantiers est enregistré à l'achèvement des travaux c'est-à-dire à la réception provisoire. Il en résulte un résultat latent supplémentaire de € 2.428 milliers qui sera reconnu en fonction des réceptions provisoires lors des exercices suivants.

Le résultat net avant impôt s'établit à € 1.465 milliers au 31 décembre 2018 contre € 2.151 milliers au 31 décembre 2017.

Le bénéfice de l'exercice passe de € 1.377 milliers en 2017 à € 996 milliers en 2018.



Didier BALÉRIAUX

ADMINISTRATEUR -
DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Les ventes et prestations s'établissent à € 34.095 milliers au 31 décembre 2018 contre un montant de € 31.337 milliers au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 8,8 %

Le résultat d'exploitation s'établit à € 1.448 milliers au 31 décembre 2018 contre € 2.100 milliers au 31 décembre 2017. Le ratio de marge nette (ratio «résultat d'exploitation/ventes et prestations») s'élève à 4,2 % en 2018.

Chiffres-clés (selon les normes belges)

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 | Var 18-17 |
|-------------------------------|------------|--------------|----------------|
| Ventes et prestations | 34.095 | 31.338 | 8,8 % |
| Résultat d'exploitation | 1.447 | 2.100 | -31,1 % |
| Résultat financier | 17 | 51 | -66,7 % |
| Résultat avant impôts | 1.465 | 2.151 | -31,9 % |
| Résultat de l'exercice | 995 | 1.377 | -27,7 % |
| Capitaux propres | 2.434 | 3.508 | -30,6 % |
| Total du bilan | 19.547 | 17.979 | 8,7 % |

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes¹ au 31 décembre 2018 s'élève à un niveau historiquement élevé de € 54.092 milliers et concerne essentiellement :

Bâtiments résidentiels

- Construction de logements et commerces à Molenbeek pour les Assurances Fédérales
- Rénovation de la cité Harmégnie pour la Sambrienne à Charleroi

Bâtiments utilitaires

- Transformation d'un bâtiment de bureaux en maison de soins psychiatrique pour Epsilon à Uccle
- Restauration et extension d'une école pour la communauté scolaire Sainte-Marie à Namur
- Aménagement du bâtiment VINCI – Wavre pour la province du Brabant Wallon
- Construction d'un immeuble de bureaux pour la FGTB (projet left side business park)
- Construction d'un bâtiment social pour service de collecte et nettoyage de TIBI

En société momentanée

- Avec la SA Lixon : transformation de l'ancien site Unielectrique pour le Réseau d'Énergie de Wavre
- Avec la SA Moury : construction d'un complexe administratif pour la ville de La Bruyere
- Avec la SA Moury : rénovation de 324 logements «cité Parc» pour la Sambrienne à Charleroi
- Avec la SA Moury : restructuration globale du site «la Marlette» englobant la démolition, reconstruction et adaptation pour la fédération Wallonie-Bruxelles



Construction d'un immeuble de bureaux pour la Sonaca à Gosselies
Architecture: Igretec

1. Le carnet de commandes correspond à la somme de toutes les commandes reçues non encore exécutées ainsi qu'au solde des travaux encore à réaliser sur les commandes en cours.

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2018 SONT :

Bâtiments résidentiels

- Rénovation de 2x32 logements à Fleurus

Bâtiments utilitaires

- Restauration et extension d'une école pour la communauté scolaire Sainte-Marie à Namur (phase 1)
- Construction d'une maison de repos à Manage (30 lits)

- Amélioration énergétique du bâtiment Elan pour Igretec à Châtelet
- Amélioration des performances énergétiques de l'académie de musique de Chatelineau pour Igretec



Rénovation en bureaux et locaux techniques de l'ancien site Unilectric à Bierges
Architecte : Bureau d'Etudes Trièdre



MOSABOIS S.C.

*Parce que chaque projet est unique,
Mosabois s'adapte aux exigences et
contraintes de ses clients en veillant
toujours à respecter les délais impartis
et à fournir un travail de qualité.*

La SC Menuiserie Mosane (en abrégé Mosabois) est une entreprise de menuiserie qui détient les agréments D5 de classe 5 et D4 de classe 1, délivrés le 24 septembre 2018. Le siège social est établi à Liège.

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE
(lfrs) (en %)



ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La SC Mosabois a pour activité principale la fabrication et la pose de menuiseries en bois pour bâtiments et l'isolation thermique et acoustique. Elle travaille principalement pour le Groupe Moury Construct.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Les ventes et prestations s'élèvent à € 3.513 milliers, en augmentation de 6,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à € 334 milliers contre € 220 milliers l'exercice précédent, ce qui correspond à une augmentation de 51,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 232 milliers.

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes¹ au 31 décembre 2018 est de l'ordre de € 923 milliers (avec les chantiers à exécuter pour les autres sociétés du groupe) et concerne essentiellement :

- Menuiserie intérieure liée à la construction de 32 appartements au Domaine de la Sarte à Embourg
- Menuiserie intérieure liée à la construction d'immeubles à appartements à la Résidence Baory à Tilff

- Menuiserie intérieure liée à la rénovation d'un complexe mixte de 44 appartements et commerces Place de la Cathédrale à Liège
- Menuiserie extérieure liée à la construction de 48 logements d'étudiants pour l'université de Liège
- Menuiserie intérieure liée à la rénovation de logements pour la Maison Liégeoise

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2018 SONT :

- Menuiserie intérieure liée à la construction de la phase 3 de la Maison provinciale de la Formation (gros œuvre et chauffage)
- Menuiserie intérieure à la rénovation énergétique de l'Institut de botanique de l'Université de Liège



Daniel BORMANS

DIRECTEUR

Chiffres-clés (selon les normes belges)

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 | Var 18-17 |
|-------------------------------|------------|------------|---------------|
| Ventes et prestations | 3.513 | 3.295 | 6,6 % |
| Résultat d'exploitation | 334 | 220 | 51,8 % |
| Résultat financier | 1 | 8 | -87,5 % |
| Résultat avant impôts | 335 | 228 | 46,9 % |
| Résultat de l'exercice | 232 | 153 | 51,6 % |
| Capitaux propres | 684 | 682 | 0,3 % |
| Total du bilan | 2.549 | 1.725 | 47,8 % |

1. Le carnet de commandes correspond à la somme de toutes les commandes reçues non encore exécutées ainsi qu'au solde des travaux encore à réaliser sur les commandes en cours.

ACTIVITÉS DES FILIALES DU GROUPE



MOURYLUX S.A.



Construction d'un ensemble immobilier
de bureaux sur le site du Val Benoit à Liège
Architecte: ART & Build
Photographe: Audrey De Leval



Construction de la brasserie du Luxembourg, Mousel Diekirch
Architecte Belier et François

**QUOTE-PART DANS LE
CHIFFRE D'AFFAIRES
CONSOLIDÉ DU GROUPE**
(lfrs) (en %)



ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Entreprise générale de travaux publics et privés, la SA Mourylux est reprise dans le périmètre de consolidation du Groupe Moury Construct depuis l'exercice 1998. Elle présente comme référence la transformation et l'agrandissement des thermes à Mondorf-les-Bains et réalise actuellement la construction d'une brasserie pour le compte d'AB Inbev à Diekirch.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Durant l'année 2018, la SA Mourylux a réalisé un chiffre d'affaires de € 5.646 milliers, principalement lié à la construction de la brasserie pour le compte d'AB Inbev à Diekirch.

CARNET DE COMMANDES

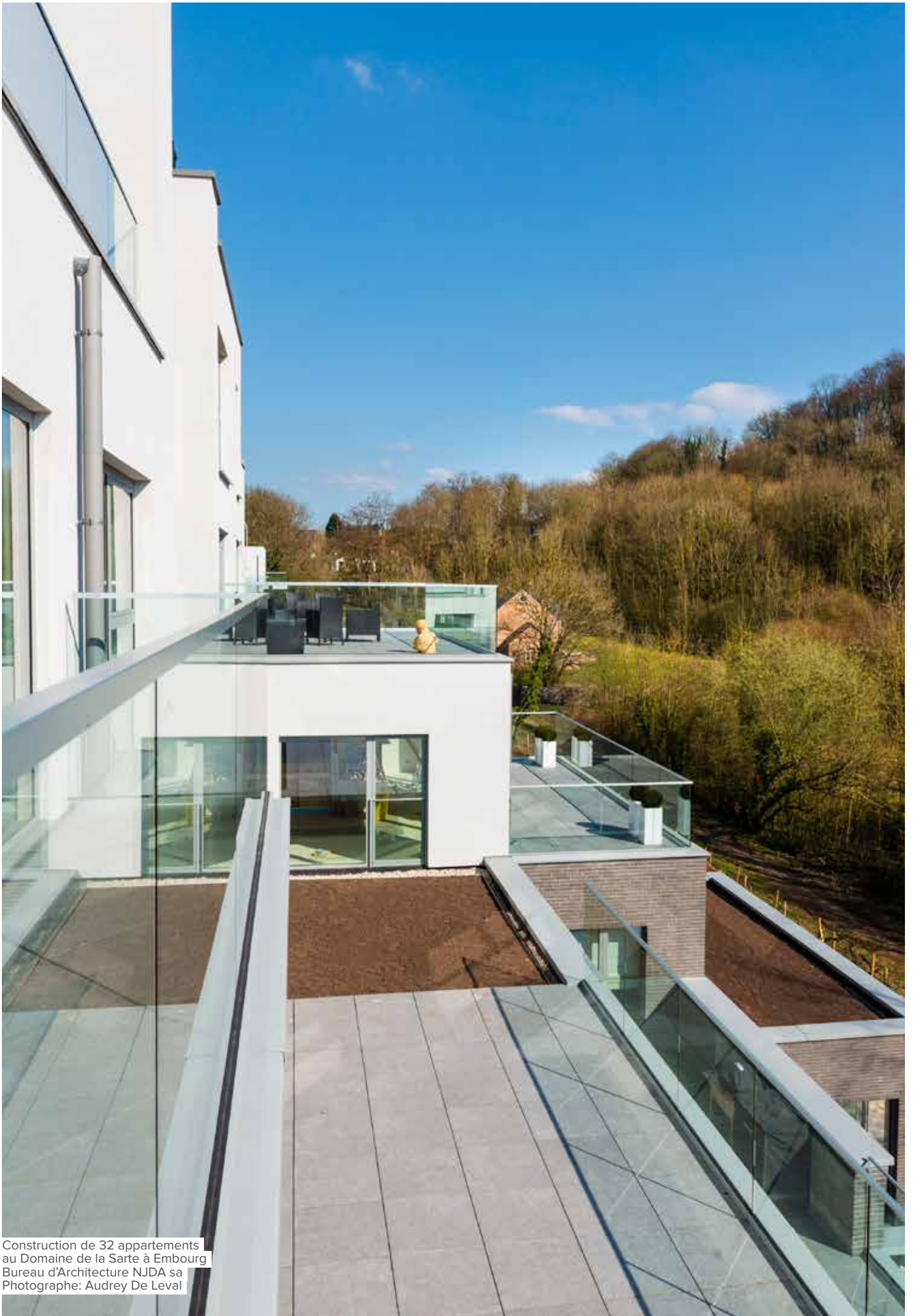
Le carnet de commandes¹ au 31 décembre 2018 s'élève à € 2.436 milliers et concerne l'achèvement des travaux d'une brasserie pour compte d'AB Inbev à Diekirch.

CHIFFRES-CLÉS

(SELON LES NORMES LUXEMBOURGEOISES)

| <i>En milliers d'EUR</i> | 2018 | 2017 | Var 18-17 |
|-------------------------------|-------------|-----------|-----------------|
| Ventes et prestations | 5.646 | 5.400 | 4,6 % |
| Résultat d'exploitation | -272 | 46 | -691,3 % |
| Résultat financier | 3 | 10 | |
| Résultat exceptionnel | 0 | 3 | |
| Résultat avant impôts | -269 | 59 | -555,9 % |
| Résultat de l'exercice | -269 | 58 | -563,8 % |
| Capitaux propres | 67 | 336 | -80,1 % |
| Total bilan | 3.183 | 5.835 | -45,4 % |

1. Le carnet de commandes correspond à la somme de toutes les commandes reçues non encore exécutées ainsi qu'au solde des travaux encore à réaliser sur les commandes en cours.



Construction de 32 appartements
au Domaine de la Sarthe à Embourg
Bureau d'Architecture NJDA sa
Photographe: Audrey De Leval

RAPPORT
FINANCIER



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| États financiers consolidés (IFRS) | 55 |
| État consolidé du résultat global | 55 |
| État consolidé de la situation financière | 56 |
| État consolidé des flux de trésorerie | 58 |
| État consolidé des variations de capitaux propres consolidés | 59 |
| <hr/> | |
| Annexes aux états financiers consolidés | 60 |
| 01. Identification de l'entreprise | 60 |
| 02. Déclaration de conformité | 60 |
| 03. Résumé des règles d'évaluation applicables aux comptes consolidés | 60 |
| 04. Informations sur les secteurs opérationnels | 69 |
| 05. Liste des entreprises consolidées et des entreprises mises en équivalence | 70 |
| 06. Chiffre d'affaires | 71 |
| 07. Autres produits des activités ordinaires | 72 |
| 08. Autres charges opérationnelles | 72 |
| 09. Résultat financier | 72 |
| 10. Résultat global de l'exercice par action | 73 |
| 11. Immobilisations incorporelles et goodwill | 73 |
| 12. Immobilisations corporelles | 75 |
| 13. Actifs non courants détenus en vue de la vente | 76 |
| 14. Participations dans les sociétés mises en équivalence | 76 |
| 15. Impôts | 76 |
| 16. Autres immobilisations financières et autres actifs financiers courants et non courants | 78 |
| 17. Stocks et contrats de construction | 79 |
| 18. Clients et autres débiteurs courants | 80 |
| 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie | 80 |
| 20. État du capital | 81 |
| 21. Provisions non courantes | 81 |
| 22. État des dettes | 82 |
| 23. Dividendes payés et proposés | 83 |
| 24. État des plans d'assurances groupe | 84 |
| 25. Informations sur les participations détenues dans des sociétés contrôlées conjointement | 84 |
| 26. Information relative à la gestion des risques | 84 |
| 27. Engagements et éventualités | 85 |
| 28. Informations sur les parties liées | 85 |
| 29. Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers et sur l'exposé fidèle contenu dans le présent rapport | 87 |
| 30. Informations sur le Commissaire de la SA Moury Construct | 88 |
| <hr/> | |
| Rapport du commissaire | 89 |
| <hr/> | |
| Comptes statutaires de la SA Moury Construct | 92 |
| <hr/> | |
| Résumé des règles d'évaluation statutaires | 94 |
| <hr/> | |
| Renseignements généraux | 95 |
| <hr/> | |

États financiers consolidés (IFRS)

État consolidé du résultat global

| En milliers d'EUR | Annexe | 2018 | 2017 ¹ |
|--|--------|-----------------|-------------------|
| PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES | | 112.052 | 97.976 |
| Chiffre d'affaires | 6 | 111.367 | 97.040 |
| Autres produits des activités ordinaires | 7 | 685 | 936 |
| CHARGES OPÉRATIONNELLES (-) | | -105.859 | -92.744 |
| Achats | | -91.505 | -78.962 |
| Charges de personnel | | -12.580 | -11.879 |
| Dotation aux amortissements | 11,12 | -1111 | -939 |
| Dotation, reprise (+) et utilisation (+) de provisions | 21 | -469 | -463 |
| Dotation et reprise de perte de valeur (+) | | 159 | -172 |
| Autres charges opérationnelles | 8 | -353 | -329 |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL | | 6.193 | 5.232 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 9 | 36 | -109 |
| Produits financiers | | 212 | 594 |
| Charges financières | | -176 | -703 |
| RÉSULTAT DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE | | -9 | -7 |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | | 6.220 | 5.116 |
| Impôts sur le résultat | 15 | -1.858 | -1.438 |
| RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS DES OPÉRATIONS EN CONTINUITÉ | | 4.362 | 3.678 |
| RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS EN DISCONTINUITÉ | | 0 | 0 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | 4.362 | 3.678 |
| Autres éléments du résultat global | | 0 | 0 |
| RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE | | 4.362 | 3.678 |
| Part du Groupe | | 4.362 | 3.678 |
| Intérêts minoritaires | | 0 | 0 |
| RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE PAR ACTION | 10 | | |
| Nombre d'actions de base (en nombre d'actions) | | 396.376 | 396.376 |
| Nombre d'actions diluées (en nombre d'actions) | | 396.376 | 396.376 |
| Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action de base (en EUR) | | 11,0 | 9,3 |
| Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action diluée (en EUR) | | 11,0 | 9,3 |

1. La présentation des chiffres comparatifs au 31 décembre 2017 a été modifiée suite à l'application d'IFRS 15. Pour plus d'informations, nous vous renvoyons à la note 6.

État consolidé de la situation financière

| ACTIF (en milliers d'EUR) | Annexe | 2018 | 2017 ¹ |
|--|--------|----------------|-------------------|
| ACTIFS NON COURANTS | | | |
| Immobilisations incorporelles et goodwill | 11 | 11.374 | 11.306 |
| Goodwills | | 11.305 | 11.305 |
| Autres immobilisations incorporelles | | 69 | 1 |
| Immobilisations corporelles | 12 | 9.308 | 7.199 |
| Terrains et constructions | | 1.720 | 1.735 |
| Installations, machines et outillage | | 2.935 | 3.133 |
| Véhicules, mobilier et matériel de bureau | | 2.269 | 1.696 |
| Immobilisations en cours de construction | | 2.384 | 635 |
| Actifs non courants détenus en vue de leur vente | 13 | 40 | 40 |
| Actifs financiers non courants | | 40 | 40 |
| Participations mises en équivalence | 14 | 125 | 134 |
| Actifs d'impôts différés | 15 | 40 | 23 |
| Autres immobilisations financières | 16 | 1.103 | 1.839 |
| Actions | | 126 | 121 |
| Prêts | | 0 | 1.013 |
| Autres actifs financiers | | 977 | 705 |
| TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS | | 21.990 | 20.541 |
| ACTIFS COURANTS | | | |
| Stocks et contrats de construction | 17 | 18.438 | 11.186 |
| Clients et autres débiteurs courants | 18 | 20.915 | 20.240 |
| Clients | | 17.982 | 19.234 |
| Autres débiteurs | | 2.933 | 1.006 |
| Autres actifs courants | | 231 | 88 |
| Autres actifs financiers courants | 16 | 3.123 | 3.437 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 19 | 36.587 | 38.217 |
| TOTAL DES ACTIFS COURANTS | | 79.294 | 73.168 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 101.284 | 93.709 |

1. La présentation des chiffres comparatifs au 31 décembre 2017 a été modifiée suite à l'application d'IFRS 15. Pour plus d'informations, nous vous renvoyons à la note 6.

| PASSIF (en milliers d'EUR) | Annexe | 2018 | 2017 ¹ |
|--|--------|----------------|-------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital | 20 | 23.745 | 23.745 |
| Réserves consolidées | | 27.295 | 24.994 |
| Actions propres (-) | | -3 | -3 |
| Capitaux propres du Groupe | | 51.037 | 48.736 |
| Intérêts minoritaires | | 1 | 1 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | | 51.038 | 48.737 |
| PASSIFS NON COURANTS | | | |
| Dettes financières | | 0 | 0 |
| Provisions non courantes | 21 | 4.158 | 3.688 |
| Passifs d'impôts différés | | 5.054 | 4.785 |
| Autres passifs non courants | | 688 | 776 |
| TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS | | 9.900 | 9.249 |
| PASSIFS COURANTS | | | |
| Dettes financières | 22 | 0 | 0 |
| Fournisseurs et autres dettes d'exploitation | 22 | 35.097 | 29.113 |
| Passifs d'impôts exigibles | 22 | 660 | 756 |
| Autres passifs courants | 22,25 | 4.589 | 5.854 |
| TOTAL DES PASSIFS COURANTS | | 40.346 | 35.723 |
| TOTAL DU PASSIF | | 101.284 | 93.709 |

1. La présentation des chiffres comparatifs au 31 décembre 2017 a été modifiée suite à l'application d'IFRS 15. Pour plus d'informations, nous vous renvoyons à la note 6.

État consolidé des flux de trésorerie

| En milliers d'EUR | Annexe | 2018 | 2017 |
|---|--------|---------------|---------------|
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | | |
| Résultat du Groupe | | 4.361 | 3.678 |
| Résultat des Tiers | | 0 | 0 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | 14 | 9 | 7 |
| Dotations aux amortissements | 11,12 | 1.111 | 940 |
| Réductions de valeur actées | | 0 | 172 |
| Reprises de réductions de valeur | | -159 | 0 |
| Variation des provisions | 21 | 469 | 451 |
| Autres variations de la juste valeur des actifs financiers | 9,16 | 17 | 446 |
| Plus-values sur cessions d'actifs | 7,8,9 | 0 | -473 |
| Moins-values sur cessions d'actifs | 7,8,9 | 141 | 30 |
| Transferts et prélèvements d'impôts différés | 15 | 241 | -655 |
| Marge brute d'autofinancement | | 6.190 | 4.596 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | -2.259 | 9.246 |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS RELATIFS À L'EXPLOITATION | | 3.931 | 13.842 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | 11 | -71 | -11 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 12 | -3.340 | -2.944 |
| Acquisitions d'autres immobilisations financières | 16 | -306 | -258 |
| Cessions d'immobilisations corporelles | 12 | 49 | 88 |
| Cessions d'autres immobilisations financières | 16 | 265 | 143 |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS | | -3.403 | -2.982 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | |
| Cessions de placements en actifs financiers divers | 16 | 0 | 976 |
| Remboursement d'emprunts | 22 | -97 | -1.126 |
| Augmentation des prêts accordés | 16 | 0 | -8 |
| Dividendes versés par la société mère | 23 | -2.061 | -2.061 |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS RELATIFS AU FINANCEMENT | | -2.158 | -2.219 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE | | -1.630 | 8.641 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | | |
| Début d'exercice | 19 | 38.217 | 29.576 |
| Fin d'exercice | | 36.587 | 38.217 |
| Variation | | -1.630 | 8.641 |

État consolidé des variations de capitaux propres consolidés

| En milliers d'EUR | Capital | Réserves consolidées | Actions propres | Capitaux propres Groupe | Intérêts minoritaires | Total des capitaux propres |
|------------------------|---------------|----------------------|-----------------|-------------------------|-----------------------|----------------------------|
| 31 DÉCEMBRE 16 | 23.745 | 23.378 | -3 | 47.119 | 1 | 47.120 |
| Réduction de capital | | | | 0 | | 0 |
| Résultat de l'exercice | | 3.678 | | 3.678 | | 3.678 |
| Dividendes distribués | | -2.061 | | -2.061 | | -2.061 |
| Variation du périmètre | | | | 0 | | 0 |
| Autres variations | | | | 0 | | 0 |
| 31 DÉCEMBRE 17 | 23.745 | 24.995 | -3 | 48.735 | 1 | 48.736 |
| Réduction de capital | | | | 0 | | 0 |
| Résultat de l'exercice | | 4.361 | | 4.361 | | 4.361 |
| Dividendes distribués | | -2.061 | | -2.061 | | -2.061 |
| Variation du périmètre | | | | 0 | | 0 |
| Autres variations | | | | 0 | | 0 |
| 31 DÉCEMBRE 18 | 23.745 | 27.295 | -3 | 51.035 | 1 | 51.036 |

Annexes aux états financiers consolidés

01. Identification de l'entreprise

Moury Construct SA est une société de droit belge dont le siège social est situé à 4020 Liège, rue du Moulin 320, au numéro d'entreprise 0 413 821 301.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28 mars 2019. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'amender les états financiers consolidés, et ce, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 28 mai 2019.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

02. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'informations financières internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées par l'Union européenne et applicables à son exercice comptable démarrant le 1^{er} janvier 2018.

03. Résumé des règles d'évaluation applicables aux comptes consolidés

3.1. PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs financiers désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état du résultat global qui sont repris à leur juste valeur.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire. Les chiffres publiés peuvent présenter des différences liées aux arrondis. Les instruments de capitaux propres sont valorisés au coût historique si ces instruments de capitaux propres n'ont pas de cotation publiée sur un marché actif et

si d'autres méthodes d'estimation raisonnable pour déterminer la juste valeur sont clairement inappropriées ou inapplicables.

3.2. RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DANS LES PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2018 sont les mêmes que ceux utilisés dans la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, à l'exception de l'adoption des normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2018.

Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Le Groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB comme approuvé par l'UE, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1^{er} janvier 2018. Le Groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2018.

Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC, sont entrés en vigueur à partir de cet exercice :

- ↳ IFRS 1 Première application des IFRS – Amendements relatifs aux améliorations annuelles – cycle 2014-2016 (décembre 2016)
- ↳ IFRS 2 Paiement fondé sur des actions – Amendements relatifs à la clarification de la classification et mesures des paiements fondés sur des actions (juin 2016)
- ↳ IFRS 4 Contrats d'Assurance – Amendements relatifs à l'interaction d'IFRS 4 et d'IFRS 9 (septembre 2016)
- ↳ IFRS 9 Instruments financiers : Présentation et mesure des actifs financiers (émission originale en juillet 2014 et modifications ultérieures)
- ↳ IFRS 15 Produits provenant de contrats avec les clients (émission originale en mai 2014 et modifications ultérieures)
- ↳ IFRS 15 Produits provenant de contrats avec les clients – Clarifications (émission originale en avril 2016)

- ↳ IAS 28 Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises – Amendements relatifs aux Améliorations annuelles – cycle 2014-2016 (décembre 2016)

L'application de ces normes et interprétations n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés de Moury Construct hormis l'application des normes IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

IFRS 15

À partir du 1^{er} janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être. Elle remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, notamment IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations.

Le Groupe Moury a analysé les flux de produits générés par son activité en utilisant le modèle à 5 étapes d'IFRS 15 et en a conclu que cette nouvelle norme n'avait pas d'impact matériel sur la manière dont les produits sont reconnus.

En conséquence, le Groupe n'a pas dû adapter ses règles comptables mais uniquement les préciser.

Il est à noter que les provisions pour pénalités de retard dans l'exécution de chantier sont à présent comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires et non plus dans la rubrique « Provisions ».

IFRS 9

À partir du 1^{er} janvier 2018, la norme IFRS 9 « Instruments financiers » remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers ». La norme traite de la classification, l'évaluation et la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers et la comptabilité générale de couverture.

Le groupe ne détient pas des instruments de couverture. L'application de la nouvelle norme n'a pas d'impact significatif sur ce poste.

Le Groupe ne détient pas d'actif financier à l'exception des garanties versées récupérables à court terme (€ 612 milliers) et d'un portefeuille titres (€ 2.511 milliers) qui est composé d'actions et de placements alternatifs. Les actifs financiers en portefeuille sont détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Leur juste valeur est déterminée sur base des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs (niveau 1 selon IFRS 7). L'application de la nouvelle norme n'a pas d'impact significatif sur ce poste.

Le Groupe ne détient pas de passifs financiers réévalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

L'impact du nouveau modèle de perte de valeur (perte de crédit attendue) a également été examiné. Pour les créances commerciales, le Groupe a évalué les pertes effectivement encourues au cours des dernières années sur son portefeuille clients et a conclu que le nouveau

modèle de dépréciation d'IFRS 9 n'a pas d'impact matériel sur les comptes.

Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur au cours de cet exercice

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer anticipativement les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2018.

- ↳ Améliorations annuelles – cycle 2015-2017 (décembre 2017) *
- ↳ Amendments aux 'References to the Conceptual Framework in IFRS Standards' (mars 2018) *
- ↳ IFRS 3 Regroupements d'entreprises – Amendements relatifs à la définition d'une entreprise (octobre 2018) *
- ↳ IFRS 9 Instruments financiers - Amendements relatifs aux clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (octobre 2017)
- ↳ IFRS 16 Contrats de location (émise en janvier 2016)
- ↳ IFRS 17 Contrats d'assurance (émise en mai 2017) *
- ↳ IAS 1 Présentation des états financiers – Amendements relatifs à la définition du terme « significatif » (octobre 2018) *
- ↳ IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs - Amendements relatifs à la définition du terme « significatif » (octobre 2018) *
- ↳ IAS 19 Avantages du personnel - Amendements relatifs à la modification, réduction ou liquidation d'un régime de retraite à prestations définies (février 2018) *
- ↳ IAS 28 Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises - Amendements relatifs à des intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (octobre 2017) *
- ↳ IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux (juin 2017)

Aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers futurs du Groupe des autres nouvelles Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1^{er} janvier 2018, et n'ayant pas été appliquées de manière anticipative au 31 décembre 2018.

Toutefois, il faut noter les points suivants :

- ↳ IFRS 16 aboutira à une comptabilisation de la plupart des contrats de location directement au bilan en 2019. Au 31 décembre 2018 le groupe a des engagements relatifs à des contrats de leasings opérationnels d'un montant de € 681 milliers :
 - € 526 milliers relatifs à des leasings immobiliers (dont € 250 milliers relatifs aux bureaux des Entreprises Gilles Moury - à partir de 2019, suite au déménagement, la société sera propriétaire de ses bâtiments),

* Non encore approuvé par l'UE au 31 décembre 2018

- € 127 milliers relatifs à des leasings d'outillage d'une durée moyenne de 2 ans,
- € 28 milliers relatifs à des leasings de matériels roulants d'une durée moyenne de 5 ans.

Par conséquent, l'application de cette norme en 2019 n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

3.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS SIGNIFICATIFS

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations réalisées à chaque date de reporting reflètent les conditions existantes à ces dates (prix du marché, taux d'intérêts, taux de change...).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le Groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas et basées sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la durée du contrat et peuvent engendrer des variations sur les résultats futurs.

Dans l'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction, les principales estimations sont les suivantes :

- ↳ le rendement de la main d'œuvre,
- ↳ le délai de construction,
- ↳ la marge sur les commandes aux sous-traitants éventuels,
- ↳ la révision des prix en marché public,
- ↳ la valorisation des malfaçons ou litiges identifiés.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires

à l'évaluation des flux de trésorerie et des taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison et les estimations des conclusions des litiges et contentieux en cours.

3.4. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Moury Construct SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupes, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

3.5. FILIALES

Les filiales sont les sociétés dans lesquelles Moury Construct détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou encore dans lesquelles elle détient le pouvoir, directement ou indirectement de contrôler la politique financière et opérationnelle avec comme objectif d'obtenir des avantages de ces activités. La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce, jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Lorsqu'il y a un changement du pouvoir de contrôle dans une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu'à la date où le Groupe Moury Construct perd le contrôle.

3.6. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ACTIVITÉS CONJOINTES

Coentreprises

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties (coentrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les états financiers des coentreprises sont préparés à la même date de clôture que celle de la société mère et sur base de principes comptables similaires.

Activité conjointe

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur

les actifs et obligations directes au titre de passifs de l'entité. Lorsqu'une entité du Groupe entreprend ses activités dans le cadre d'une entreprise commune, le Groupe, à titre de coparticipant, doit comptabiliser sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

Les sociétés momentanées sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont classées parmi les activités conjointes.

Les états financiers des activités conjointes sont préparés à la même date de clôture que celle de la société mère et sur base de principes comptables uniformes.

3.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises autres que des « Goodwills » sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations de valeur. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

| | Taux | Valeur résiduelle |
|-----------|-------|-------------------|
| Logiciels | 100 % | 0 % |

La durée et la méthode d'amortissement sont revues annuellement. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

3.8. GOODWILL

Le « Goodwill » représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables ainsi que des passifs éventuels.

Le « Goodwill » n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation annuel à la date de clôture (ou à une date antérieure s'il existe des indices de perte de valeur) afin de déterminer s'il existe une indication qu'il a perdu de sa valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est alors estimée.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est basée sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux futurs estimés de trésorerie. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs estimés de trésorerie sont actualisés en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois l'intérêt du marché actuel (OLO 10 ans) et les risques spécifiques liés à l'actif (prime de risque, spread, bêta, prime d'illiquidité).

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable du goodwill dépasse la valeur recouvrable de ses unités génératrices de trésorerie. Les dépréciations sont enregistrées au compte de résultats.

Si la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables ainsi que des passifs éventuels de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement, l'excédent (« goodwill négatif ») est comptabilisé immédiatement dans l'état du résultat net. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur recouvrable est comptabilisé dans l'état du résultat net de l'exercice au cours duquel la perte a été constatée.

3.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments corporels détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou services, ou à des fins administratives dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont reprises à leur coût d'acquisition historique diminué des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations de valeur. Le coût historique inclut le prix d'achat d'origine et les coûts accessoires directs comme par exemple les taxes non recouvrables, les frais d'installation ou le transport.

Les dépenses ultérieures éventuelles ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif auquel ils ont trait, ou les dépenses effectuées afin de maintenir les avantages futurs attendus du niveau normal de performance sont comptabilisés directement en charges. Par contre, les dépenses de remplacement des composants essentiels sont comptabilisées comme immobilisations dès que les critères définissant les éléments d'actif sont rencontrés. Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire prorata temporis sur base d'une estimation de la durée d'utilité de l'immobilisation en question.

Une autre méthode d'amortissement peut être utilisée à condition qu'elle reflète de manière plus appropriée le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont générés. Lors de chaque clôture, le Groupe procède à une analyse des immobilisations corporelles et de leur valeur résiduelle.

Les réévaluations postérieures à la comptabilisation initiale concernent uniquement les terrains et proviennent de la transition aux normes IAS-IFRS.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux suivants et en tenant compte des valeurs résiduelles suivantes :

| | Taux | Valeurs résiduelles |
|----------------------------|--------|---------------------|
| Terrains | 0 % | |
| Bâtiments industriels | 3 % | 10 % |
| Bâtiments administratifs | 3 % | 30 % |
| Gros matériel de chantier | 12,5 % | 10 % |
| Petit matériel de chantier | 33 % | 5 % |
| Camions rudes utilisations | 25 % | 10 % |
| Camions routiers | 20 % | 10 % |
| Camionnettes et autobus | 25 % | 10 % |
| Voitures | 20 % | 10 % |
| Matériel fixe d'atelier | 10 % | 10 % |
| Matériel de bureau | 20 % | 5 % |
| Mobilier de bureau | 10 % | 5 % |
| Outillage | 100 % | 0 % |

L'amortissement est calculé dès le moment où l'actif est disponible à l'emploi. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou les unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeurs sont enregistrées dans l'état du résultat net.

Une immobilisation corporelle n'est plus reconnue en comptabilité dès sa cession ou dès qu'aucun bénéfice économique futur n'est plus attendu du bien. Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est reconnu au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé.

3.10. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des biens détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Les immeubles de placement se distinguent d'un bien immobilier occupé par son propriétaire ou preneur en ce sens qu'il génère des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif de l'état de la situation financière. Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût et ensuite selon le modèle du coût selon les dispositions de l'IAS 16 (Immobilisations corporelles) relative à ce modèle.

3.11. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE ET DE LOCATION-FINANCEMENT

Un contrat de location-financement est un contrat de location avec transfert au locataire de la quasi-totalité

des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont définis comme des contrats de location simple. L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

Locations financières

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs du Groupe au plus bas de la valeur actualisée des paiements futurs minima et de leur juste valeur à la date d'acquisition. La dette envers le bailleur relative à cet actif est reprise dans l'état de la situation financière en tant qu'emprunt de location-financement. Les charges financières qui représentent la différence entre l'entière des obligations de location et la valeur des actifs loués lors de leur comptabilisation initiale sont portées à l'état du résultat net sur la durée du contrat de location. Ces charges sont réparties sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période comptable.

Locations simples

Les paiements relatifs à des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

3.12. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LEUR VENTE

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera recouvrée principalement par sa vente plutôt que par son utilisation continue. Cet actif doit être disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Cet actif est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs ne sont plus amortis.

3.13. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. Le coût d'acquisition des stocks comprend les coûts des matières directes, les coûts directs de salaires ainsi que les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Lorsque l'identification spécifique n'est pas possible, le coût est déterminé sur base de la méthode du coût moyen pondéré.

À chaque date de clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour la réalisation de la vente.

3.14. CONTRATS DE CONSTRUCTION EN-COURS

Les contrats de construction de Moury Construct et ses filiales sont majoritairement des contrats à forfait relatif sur base d'un cahier des charges.

Le montant des contrats de construction en cours est déterminé contrat par contrat.

Les éléments suivants sont compris dans le poste « Contrats de construction en cours » :

- ↳ les états d'avancement des chantiers pour lesquels la facture n'est pas émise à la date de clôture,
- ↳ les chantiers « (Design) Build and Finance » où le transfert de propriété des constructions a lieu à la réception provisoire.

Les chantiers de promotion où l'acquéreur final n'est pas encore identifié sont classés en « stock en cours de production » ou en « immeubles destinés à la vente » selon si le chantier est finalisé ou non.

La reconnaissance du revenu est détaillé en point 3.22.

3.15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

Les actifs financiers en portefeuille qui sont détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Leur juste valeur est déterminée sur base des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs (niveau 1 selon IFRS 7).

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers non cotés :

- ↳ concernant les participations dans des sociétés non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la juste valeur repose sur le coût d'acquisition historique ajusté en fonction des pertes de valeur éventuelles;
- ↳ concernant les créances commerciales, les dettes commerciales et les autres actifs et passifs financiers, les valeurs portées dans l'état de la situation financière correspondent approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur courte maturité.

Comptabilisation initiale et décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé dans l'état de la situation financière le jour du règlement lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration. Une dette financière est sortie de l'état de la situation financière lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

Actifs financiers

Actifs financiers détenus à des fins de transaction et à leur juste valeur par le biais de l'état du résultat net

Les actifs financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état du résultat net relèvent de cette catégorie. Les profits et les pertes sont constatés dans l'état du résultat net

Prêts et les créances

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans l'état du résultat net lorsque les prêts et les créances sont sortis de l'état de la situation financière ou lorsqu'ils accusent une perte de valeur, ainsi que par le biais du processus d'amortissement. Les créances commerciales et les autres créances à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable. Une perte de valeur sur créances commerciales et sur autres créances à court terme est constatée dans l'état du résultat net lorsque leur valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle des estimations des flux de trésorerie futurs. La perte de valeur est évaluée sur une base individuelle. Les créances commerciales et les autres créances à court terme sont présentées dans l'état de la situation financière nette de toute perte de valeur cumulée.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans l'état du résultat net lorsque les placements détenus jusqu'à leur échéance sont sortis de l'état de la situation financière ou lorsqu'ils accusent une perte de valeur, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (à l'exclusion de pertes futures attendues non encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (soit le taux d'intérêt calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé dans l'état du résultat net. Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée doit être reprise. Une

reprise de dépréciation est enregistrée en résultats pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation. Toute reprise ultérieure de dépréciation est comptabilisée dans l'état du résultat net. En ce qui concerne les créances, une provision pour dépréciation est effectuée lorsqu'il existe des indications objectives (telles que la probabilité d'insolvabilité ou des difficultés financières importantes dans le chef du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de récupérer tous les montants dus dans les conditions initiales de la facture. La valeur comptable de la créance est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Les créances dépréciées font l'objet d'une décomptabilisation lorsqu'elles sont réputées irrécouvrables.

Dettes financières

Prêts et emprunts productifs d'intérêts

Les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts productifs d'intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, en application de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés en produits et charges lorsque les dettes sont sorties de l'état de la situation financière, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Dettes commerciales et autres dettes à court terme

Les dettes commerciales et les autres dettes à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulés sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable.

3.16. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Cette rubrique comprend les liquidités, les dépôts à vue, les dépôts à court terme de moins de 3 mois, ainsi que des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de fluctuation de valeur.

Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur courte maturité.

3.17. PERTES DE VALEUR

À chaque date de reporting, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'importance de cette perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de la poursuite de l'utilisation d'un actif.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuellement, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif appartient. S'il est estimé que la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Cette perte de valeur est immédiatement comptabilisée en charges.

Lorsqu'une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs n'a plus de raison d'être, la dépréciation enregistrée sur cet actif (ou sur cette unité génératrice de trésorerie) est reprise afin de ramener cet actif à une valeur correspondant à la nouvelle évaluation de sa valeur recouvrable.

Cependant, la valeur comptable d'un actif ne peut excéder, suite à la reprise d'une perte de valeur, la valeur comptable que celui-ci aurait eue si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en produits.

Qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, le Groupe effectue annuellement un test de perte de valeur pour les goodwill.

Une perte de valeur enregistrée sur un goodwill ne fera jamais l'objet de reprise au cours d'un exercice suivant.

3.18. ACTIONS PROPRES

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans l'état du résultat net lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique «Actions propres» et présentées en déduction du total des capitaux propres.

3.19. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le Groupe.

3.20. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Des provisions sont comptabilisées dès que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés qui engendrera une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques afin d'éteindre cette obligation et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant enregistré en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture de l'état de la situation financière. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le calcul des provisions est déterminé en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui

reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent, et le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Les provisions correspondent essentiellement à des provisions pour pertes à terminaison et des provisions dans le cadre de litiges ou contentieux.

Les provisions pour « pertes à terminaison » (contrat déficitaire) concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat négatif, ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges concernent pour l'essentiel des litiges avec des clients, des sous-traitants, des co-traitants ou des fournisseurs.

Les provisions pour « restructuration » sont comptabilisées lorsque le Groupe a établi un programme détaillé pour la restructuration et dès que celui-ci a été communiqué aux parties concernées.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais font l'objet d'une information dans les annexes aux états financiers consolidés.

3.21. PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions.

Le Groupe participe à un plan de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est garanti par la compagnie d'assurance. Les contributions à ce plan de pension à cotisations définies sont dès lors reconnues comme une dépense dans l'état du résultat net au moment où elles sont exposées. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est fourni au personnel.

3.22. PRODUITS RELATIFS AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION ET DE SERVICES

Lorsque les gains et pertes qui résultent d'un contrat de construction peuvent être estimés de manière fiable, les produits et coûts liés aux contrats sont reconnus progressivement dans le compte de résultat, selon le degré d'avancement du contrat à la date de clôture. Le degré d'avancement est basé sur les travaux réellement exécutés à la date de clôture. Plus précisément, il est déterminé sur base de l'avancement, en termes physiques, d'une partie du travail convenu dans le contrat : tous les travaux font l'objet d'un état d'avancement mensuel quantitatif approuvé par le maître de l'ouvrage (à l'exception des travaux relatifs à des partenariats public-privé où il arrive que le maître d'ouvrage ne requière pas d'état d'avancement mensuel si aucune facturation mensuelle n'est réalisée).

Le revenu est reconnu progressivement lorsque l'un des critères suivant est rempli :

- i. le client reçoit et consomme simultanément tous les avantages générés par la prestation de la société au fur et à mesure de sa réalisation,
- ii. la prestation de la société crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation,
- iii. la prestation de la société crée un actif sans utilisation alternative possible par la société et celle-ci a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation achevée à date.

Coûts du contrat

Les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net des exercices au cours desquels les travaux auxquels ils se rattachent sont exécutés.

Les coûts du contrat comprennent :

- ↳ les coûts directement liés au contrat concerné ;
- ↳ les coûts attribuables à l'activité de contrats en général et qui peuvent être affectés au contrat ;
- ↳ tous les autres coûts qui peuvent être spécifiquement facturés au client selon les termes du contrat.

Ces coûts peuvent être diminués de tout produit incident qui n'est pas inclus dans les produits du contrat, tels que les primes d'assurances et participations au compte « prorata » refacturées aux sous-traitants.

Dans le cas où la prévision à fin de chantier fait ressortir un résultat déficitaire, la perte à terminaison attendue est reconnue immédiatement comme une charge. La provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels. Les provisions pour perte pour contrat déficitaire sont présentées au passif de l'état de la situation financière.

Produits du contrat

Les produits issus d'un contrat de construction comprennent :

- ↳ le montant initial des produits convenus dans le contrat ;
- ↳ les modifications dans les travaux du contrat, les revendications (dans la mesure où il est hautement probable qu'elles donneront lieu à des produits et où elles peuvent être évaluées de façon fiable).

Une modification du contrat peut mener à l'augmentation ou la diminution du prix de transaction. Il s'agit d'une instruction donnée par le client en vue d'un changement dans l'étendue des travaux à exécuter au titre du contrat. En appliquant ce principe, les revendications sont généralement considérées comme faisant uniquement partie du prix de transaction lorsqu'elles ont été acceptées par le client.

Soldes du contrat

Un actif sur contrat (= contrat de construction en cours) est le droit de l'entité d'obtenir une contrepartie en échange du transfert de biens ou services à un client.

Si l'entité fournit des biens ou services à un client avant que ce dernier ne paie la contrepartie ou que cette contrepartie ne soit due, un actif sur contrat est reconnu pour la contrepartie conditionnelle acquise.

Un passif sur contrat (= avances reçues) est l'obligation de l'entité de transférer des biens ou services à un client pour lequel le groupe a encaissé la contrepartie préalablement au transfert de biens ou services à ce client. Un passif sur contrat est reconnu lorsque la contrepartie est encaissée d'avance ou que celle-ci est due. Les passifs sur contrat sont comptabilisés en tant que produits lorsque l'entité réalise le contrat.

Coûts d'obtention ou de réalisation d'un contrat

Le Groupe estime que le coût d'obtention d'un contrat (par exemple, les honoraires payés) ainsi les coûts de réalisation y étant liés non couverts par une norme IFRS spécifique (par exemple, les coûts d'installation de chantier avant le démarrage du chantier) qui doivent en principe être capitalisés comme défini par l'IFRS 15 lorsqu'ils remplissent certains critères spécifiques, n'ont pas d'incidences significatives sur la comptabilisation des produits et marges sur contrat. En tant que tels, ces coûts d'obtention ou de réalisation d'un contrat ne sont pas comptabilisés indépendamment selon l'IFRS 15, mais inclus dans la comptabilisation du projet et donc reconnus lorsqu'ils sont encourus.

Considérations spécifiques du revenu par segment :

A. Revenu des contrats de construction

Le Groupe est principalement actif dans la gestion globale de projets dans lesquels divers biens et services sont inclus comme la démolition, le terrassement, la dépollution des sols, les travaux de fondation, les achats de matériaux, la construction du gros-œuvre et des façades, l'installation des lots techniques (électricité, HVAC, ...) et la réalisation des parachèvements. Les obligations de performance visant à transférer les biens et services ne sont pas traités distinctement dans le cadre du contrat, car l'entité fournit un service significatif d'intégration de biens et services (les intrants) dans le bâtiment (le produit combiné) pour lequel le client a conclu un accord. C'est pourquoi les biens et services ne sont pas distincts. L'entité comptabilise tous les biens et services du contrat comme une seule et même obligation de performance. Les revenus des contrats de construction sont reconnus selon le degré d'avancement suivant les coûts engagés à la date de clôture et les revenus y relatifs. Dans la mesure où le contrat identifie explicitement chaque unité de manière individuelle et que le client peut tirer avantage de chacune individuellement, la construction de chaque unité doit être considérée comme des obligations de performances distinctes et les produits sont reconnus séparément pour chaque obligation de performance.

B. Développement et promotion d'immeubles

Le Groupe est actif accessoirement dans la gestion globale de projets immobiliers au travers desquels des blocs d'immeubles doivent être construits et doivent

trouver acquéreurs. Dans ce cas, le revenu est reconnu quand les risques matériels et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur en substance et qu'aucune incertitude ne persiste en ce qui concerne le recouvrement des montants dus, des coûts associés ou du possible renvoi des biens. Le transfert du terrain et des constructions sont généralement considérées comme une unique obligation de performance.

Si la législation applicable ou le contrat rend la propriété de la construction transférable progressivement tout au long de l'exécution des travaux de construction et dans le cas où le groupe dispose d'un droit exécutoire ou paiement des travaux effectués, les revenus issus de la construction de l'unité résidentielle seront dès lors reconnus progressivement suivant le degré de propriété transférée à la date de clôture. Cette méthode est considérée comme une évaluation appropriée du degré d'avancement vers la réalisation complète de ces obligations de performance selon l'IFRS 15.

Si le législateur applicable ou le contrat prévoit que le transfert de risques et avantage ainsi que le droit au paiement exécutoire n'est établi que lorsque l'unité résidentielle est entièrement construite et livrée, le revenu est seulement reconnu à un moment précis : à la signature de la réception provisoire de l'unité résidentielle ou à la signature de l'acte notarié (si l'unité résidentielle est vendue en état d'achèvement).

C. Autres revenus

Les revenus sont reconnus dans la mesure où il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise et que le montant peut être estimé de manière fiable.

3.23. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques en capital sont initialement reconnues dans l'état de la situation financière en tant que produits différés non courants dès qu'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées à l'octroi des subventions et que celles-ci seront encaissées. Ensuite, elles sont comptabilisées en produits au rythme de l'amortissement de l'actif auquel elles se rapportent.

3.24. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés dans l'état du résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

3.25. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat reprend l'impôt courant et l'impôt différé.

L'impôt courant est le montant des impôts exigibles (ou récupérables) sur le bénéfice (ou la perte) d'un exercice.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode bilantaire basée sur les décalages temporels résultant de différences entre la valeur comptable des actifs et passifs dans les comptes consolidés et la base fiscale utilisée pour le calcul du bénéfice imposable.

L'impôt différé est débité ou crédité dans l'état du résultat net, sauf s'il concerne des éléments qui ont été crédités ou débités directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est également débité ou crédité dans les capitaux propres.

En principe, les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables alors que les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles que dans la mesure où il est probable que celles-ci pourront être imputées à l'avenir sur un bénéfice imposable au titre :

- ↳ de différence temporelle déductible ;
- ↳ du report en avant de pertes fiscales non utilisées ;
- ↳ du report en avant de crédits d'impôts non utilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet impôt différé.

De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires sont associées à un goodwill (ou goodwill négatif) ou générées lors de la comptabilisation initiale (autrement que lors d'un achat ou d'un regroupement d'entreprises) d'un actif ou passif dans une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires taxables liées à des participations dans des filiales, filiales conjointes ou entreprises associées, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler le renversement de cette différence temporaire et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir proche. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel la différence temporaire devrait se renverser.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale ou lorsque le Groupe a la possibilité et l'intention d'opter pour une compensation fiscale.

3.26. Dividendes

Les dividendes proposés par le Conseil d'administration ne sont pas enregistrés en dettes dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire.

3.27. Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé sur base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice hors actions propres. Le résultat dilué par action est calculé sur base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice plus l'effet dilutif potentiel des warrants et « Stock options » en circulation durant la période hors actions propres.

04. Informations sur les secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est défini par IFRS 8 comme une composante d'une entité qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire parvenir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal débiteur opérationnel, et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

À l'exception de l'activité non significative de promotion immobilière, toutes les filiales du Groupe sont à considérer comme une seule composante de l'entité puisqu'elles effectuent une seule activité et opèrent dans un seul environnement économique : l'activité de la construction de bâtiments pour des clients localisés en Belgique et accessoirement au Luxembourg.

La direction n'a pas choisi d'organiser l'entité en fonction des particularités des produits ou services, des zones géographiques, des environnements réglementaires, ni d'une combinaison de facteurs pour l'activité de la construction de bâtiments.

Les activités de construction de bâtiments du Groupe ont en outre des caractéristiques économiques similaires qui sont dépendantes de la conjoncture en Belgique. Les activités de construction de bâtiments du Groupe ne sont dès lors pas dissociables en plusieurs secteurs opérationnels (secteurs d'activité et secteurs géographiques).

Il convient néanmoins de préciser que l'activité de promotion immobilière au sein du Groupe revêt des caractéristiques différentes de l'activité de construction de bâtiments. L'activité de promotion immobilière au sein du Groupe Moury Construct est cependant marginale et ne dépasse pas les critères de IFRS 8.13.

Informations relatives aux principaux clients

Les différents pouvoirs publics avec qui le Groupe réalise des transactions ne doivent en principe pas être considérés comme un même client dans la mesure où ces entités ne sont en général pas sous un contrôle commun. Le Groupe n'a pas réalisé de produit d'activités ordinaires provenant de transactions avec un même client externe supérieur ou égal à 10 % du produit des activités ordinaires du Groupe.

05. Liste des entreprises consolidées et des entreprises mises en équivalence

| Dénomination, adresse et n° de TVA | Méthode d'incorporation dans les comptes | Fraction du capital détenue au 31 décembre 2018 | Fraction du capital détenue au 31 décembre 2017 | Variation du pourcentage de détention du capital |
|---|--|---|---|---|
| S.A. LES ENTREPRISES G. MOURY | | | | |
| Rue du Moulin 320 4020 Liège - Belgique BE 403 907 307 | G | 99,99 % | 99,99 % | 0,00 % |
| S.A. BEMAT | | | | |
| Rue du Rond Point 243 6060 Gilly - Belgique BE 402 375 301 | G | 99,99 % | 99,99 % | 0,00 % |
| S.C. MOSABOIS | | | | |
| Rue du Moulin 320 4020 Liège - Belgique BE 425 504 257 | G | 99,99 % | 99,99 % | 0,00 % |
| S.A. MOURYLUX | | | | |
| Op der Haart 4 9999 Wemperhardt Grand-Duché du Luxembourg | G | 99,90 % | 99,90 % | 0,00 % |
| SA LIEGE PROMOTION | | | | |
| Rue du Moulin, 320 4020 Liège - Belgique BE 0415 915 511 | E | 50,00 % | 50,00 % | 0,00 % |
| SA PISCINE JONFOSSE | | | | |
| Liège Airport, B50 4460 Grâce-Hollogne - Belgique BE 0550 464 607 | E | 25,00 % | 25,00 % | 0,00 % |

G Consolidation par intégration globale

E Mise en équivalence

06. Chiffre d'affaires

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|---|----------------|---------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 111.367 | 97.028 |
| Produits des contrats de construction | 111.045 | 96.198 |
| Produits du développement et de la promotion immobilière | 322 | 830 |

Le groupe Moury Construct exerce ses activités dans un seul flux de revenus majeur qui est la construction de biens immobiliers. La reconnaissance du revenu de ce flux majeur se fait progressivement suivant le degré d'avancement du contrat.

Accessoirement, le groupe exerce des activités de développement et promotion de biens immobiliers où le revenu est reconnu lors du transfert des risques et avantages inhérents à la propriété.

Le groupe n'a pas de revenus générés en 2018 par un client significatif qui représenterait plus de 10 % du chiffre d'affaires annuel.

ADOPTION D'IFRS 15

À partir du 1^{er} janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être.

Le Groupe Moury a analysé les flux de produits générés par son activité en utilisant le modèle à 5 étapes d'IFRS 15 et en a conclu que cette nouvelle norme n'avait pas d'impact matériel sur la manière dont les produits sont reconnus. En conséquence, le Groupe n'a pas dû adapter ses règles comptables mais uniquement les préciser.

Le seul changement est relatif aux provisions pour pénalités de retard dans l'exécution de chantier qui sont à présent comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires et non plus dans la rubrique « Provisions ».

Par conséquent, les reclassifications suivantes ont été opérées dans l'exercice comparatif :

| En milliers d'EUR | 2017 (avant application IFRS 15) | Reclassification selon IFRS 15 | 2017 (selon IFRS 15) |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| État consolidé de la situation financière | | | |
| Provisions non courantes | 3.890 | -202 | 3.688 |
| Autres passifs courants | 5.652 | +202 | 5.854 |
| État consolidé du résultat global | | | |
| Chiffre d'affaires | 97.028 | +12 | 97.040 |
| Dotation, reprise (+) et utilisation (+) de provisions | -451 | -12 | -463 |

DÉCOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les informations désagrégées sur le chiffre d'affaires fournies ci-dessous sont cohérentes avec l'organisation de la société et la structure de son reporting interne.

Les catégories correspondent à la contribution de chacune des filiales au chiffre d'affaires du Groupe.

| En milliers d'EUR | 2018 | | 2017 | | Var 18-17 |
|--|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faitier) | 0 | 0,0 % | 2 | 0,0 % | NS |
| S.A. LES ENTREPRISES G MOURY | 70.066 | 62,9 % | 62.688 | 64,6 % | 11,8 % |
| S.A. BEMAT | 34.739 | 31,2 % | 29.643 | 30,5 % | 17,2 % |
| S.C. MOSABOIS | 1.069 | 1,0 % | 1.030 | 1,1 % | 3,8 % |
| S.A. MOURYLUX | 5.493 | 4,9 % | 3.677 | 3,8 % | 49,4 % |
| TOTAL | 111.367 | 100,0 % | 97.040 | 100,0 % | 14,8 % |

CARNET DE COMMANDES

Au 31 décembre 2018, le carnet de commandes du groupe s'élève à € 155 millions et se décompose comme suit :

| En milliers d'EUR | 2018 |
|--|----------------|
| S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faitier) | 0 |
| S.A. LES ENTREPRISES G MOURY | 99.818 |
| S.A. BEMAT | 54.092 |
| S.C. MOSABOIS | 334 |
| S.A. MOURYLUX | 1.218 |
| TOTAL | 155.462 |

07. Autres produits des activités ordinaires

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|---|------------|------------|
| AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES | 685 | 936 |
| Plus values sur cessions d'immobilisations | 0 | 30 |
| Cautionnements prélevés | 0 | 0 |
| Indemnités assurance | 142 | 354 |
| Récupération de charges | 312 | 166 |
| Autres produits d'exploitation | 231 | 385 |

Les «Autres produits des activités ordinaires» sont essentiellement composés d'indemnités perçues, de sommes récupérées auprès des compagnies d'assurances suite à des sinistres et de récupérations de diverses charges.

08. Autres charges opérationnelles

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|--|------------|------------|
| AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES | 352 | 329 |
| Précomptes immobiliers et taxes diverses | 156 | 156 |
| Moins-values de cessions d'immobilisations | 74 | 30 |
| Charges d'exploitation diverses | 122 | 143 |

En 2018, les «Autres charges opérationnelles» sont essentiellement composées de taxes diverses.

09. Résultat financier

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|---|------------|-------------|
| RÉSULTAT FINANCIER | 36 | -109 |
| Produits financiers (+) | 212 | 594 |
| Plus-values de réalisation d'actifs financiers | 0 | 443 |
| Gains de revalorisation du portefeuille d'actions | 0 | 0 |
| Produits des actifs financiers | 53 | 98 |
| Autres produits financiers | 159 | 53 |
| Charges financières (-) | 176 | 703 |
| Moins-values de réalisation sur vente d'actifs financiers | 67 | 0 |
| Charges d'intérêts | 4 | 19 |
| Pertes de revalorisation du portefeuille d'actions | 17 | 446 |
| Autres charges financières | 88 | 238 |

Le résultat financier s'élève à un gain de € 36 milliers au 31 décembre 2018 contre une perte de € 109 milliers l'exercice précédent.

Le gain financier de l'exercice est composé principalement

- ↳ d'un écart de conversion sur devises étrangères de € 95 milliers.
- ↳ d'un résultat négatif sur cessions d'actifs financiers s'élevant à € 67 milliers,
- ↳ d'une diminution nette de la juste valeur des actions en portefeuille de € 17 milliers,

Des informations complémentaires quant au portefeuille titres et sa gestion sont reprises à l'annexe 16 du présent rapport annuel.

10. Résultat global de l'exercice par action

Le résultat global de l'exercice par action est calculé en divisant le résultat global de l'exercice attribuable aux actions ordinaires, déduction faite des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat global de l'exercice dilué par action est calculé en divisant le résultat global de l'exercice, part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets diluants des warrants potentiels.

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|---|---------|---------|
| Nombre d'actions souscrites | 396.426 | 396.426 |
| Nombre d'actions propres | 50 | 50 |
| Nombre d'actions de base ayant droit au dividende | 396.376 | 396.376 |
| Nombre moyen d'actions de base en circulation | 396.376 | 396.376 |
| Nombre d'actions diluées ayant droit au dividende ¹ | 396.376 | 396.376 |
| Nombre moyen d'actions diluées en circulation | 396.376 | 396.376 |
| Résultat global de l'exercice, part du groupe | 4.362 | 3.678 |
| Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action de base | 11,0 | 9,3 |
| Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action diluée | 11,0 | 9,3 |

¹ Il n'y a aucun effet diluant au 31 décembre 2017 ni au 31 décembre 2018.

11. Immobilisations incorporelles et goodwill

| En milliers d'EUR | Goodwill | Licences et autres droits | Total |
|------------------------------|---------------|---------------------------|---------------|
| VALEURS D'ACQUISITION | | | |
| 31 décembre 2016 | 11.305 | 196 | 11.501 |
| Acquisitions | 0 | 11 | 11 |
| Cessions | 0 | 0 | 0 |
| 31 décembre 2017 | 11.305 | 207 | 11.512 |
| Acquisitions | 0 | 71 | 71 |
| Cessions | 0 | 0 | 0 |
| 31 DECEMBRE 2018 | 11.305 | 278 | 11.583 |
| AMORTISSEMENTS | | | |
| 31 décembre 2016 | 0 | 196 | 196 |
| Dotations | 0 | 10 | 10 |
| Annulations | 0 | 0 | 0 |
| 31 décembre 2017 | 0 | 206 | 206 |
| Dotations | 0 | 3 | 3 |
| Annulations | 0 | 0 | 0 |
| 31 DECEMBRE 2018 | 0 | 209 | 209 |
| VALEURS NETTES | | | |
| 31 décembre 2016 | 11.305 | 0 | 11.305 |
| 31 décembre 2017 | 11.305 | 1 | 11.306 |
| 31 DECEMBRE 2018 | 11.305 | 69 | 11.374 |

Les goodwills proviennent de regroupements d'entreprises et sont affectés respectivement aux unités génératrices de trésorerie concernées, c'est-à-dire «Les Entreprises G Moury SA» et «Bemat SA». Les hypothèses suivantes ont été retenues dans les tests de dépréciation des goodwill :

| Entité | Valeur nette du goodwill (en milliers d'EUR) | | Paramètre du modèle appliqué aux projections de flux de trésorerie | | | Pertes de valeur comptabili- sées |
|----------------------------|---|---------------|---|-------------------------------------|------------------------|--|
| | 2018 | 2017 | Taux de croissance | Taux d'ac- tualisation (WACC) | Taux de sensibilité | |
| Les Entreprises G Moury SA | 8.337 | 8.337 | 0,0 % | 7,73 % | 5 % | - |
| Bemat SA | 2.968 | 2.968 | 0,0 % | 7,73 % | 5 % | - |
| | 11.305 | 11.305 | | | | - |

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est basée sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux futurs estimés de trésorerie sur une période de cinq ans à laquelle est ajoutée la valeur résiduelle de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs sont établis en prenant en compte l'expérience passée, le volume du carnet de commande et les marges prévisionnelles sur les chantiers en cours et futurs ainsi que d'éventuelles informations externes utiles. Pour plus d'informations sur les performances passées et le carnet de commande des unités génératrices de trésorerie «Les Entreprises G Moury SA» et «Bemat SA», nous renvoyons à la section «Activités des filiales du groupe» du rapport de gestion.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs estimés de trésorerie sont actualisés en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois l'intérêt du marché actuel (OLO 10 ans) et les risques spécifiques liés à l'actif (prime de risque, spread, bêta, prime d'illiquidité).

Les flux de trésorerie utilisés dans les tests de dépréciation découlent des prévisions de trésorerie futures préparées conformément à IAS 36. Par prudence, aucun taux de croissance n'a été appliqué.

Le tableau ci-dessous reprend l'écart entre la valeur d'utilité et la valeur comptable par entité sur base d'un WACC de 7,73 % et avec un taux de croissance nul :

| Entité | Ecart entre la valeur d'utilité et la valeur comptable (en milliers d'EUR) |
|----------------------------|---|
| Les Entreprises G Moury SA | 22.568 |
| Bemat SA | 7.271 |
| TOTAL | 29.838 |

Une analyse de sensibilité a été réalisée en variant les flux de trésorerie et les WACC de 5 %. La valeur recouvrable étant toujours plus élevée que leur valeur comptable des goodwills, aucune dépréciation n'a été actée.

Une dépréciation du goodwill serait nécessaire à partir du moment où un des critères suivants seraient rencontrés :

| Entité | WACC | Variation du chiffre d'affaires |
|-------------------------------|------|------------------------------------|
| Les Entreprises G Moury SA | 32 % | -23 % |
| Bemat SA | 16 % | -18 % |

12. Immobilisations corporelles

| En milliers d'EUR | Terrains et constructions | Installations machines et outillage | Véhicules, mobilier et matériel de bureau | Immobilisations en cours | Total |
|------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|---|--------------------------|---------------|
| VALEURS D'ACQUISITION | | | | | |
| 31 décembre 2016 | 601 | 10.618 | 4.352 | 0 | 15.571 |
| Acquisitions | 682 | 883 | 745 | 635 | 2.945 |
| Cessions/désaffectations | 0 | -119 | -770 | 0 | -889 |
| 31 décembre 2017 | 1283 | 11.382 | 4.327 | 635 | 17.627 |
| Acquisitions | 0 | 387 | 1.204 | 1.749 | 3.340 |
| Cessions/désaffectations | 0 | -71 | -405 | 0 | -476 |
| 31 DECEMBRE 2018 | 1.283 | 11.698 | 5.126 | 2.384 | 20.491 |
| PLUS-VALUES DE REEVALUATION | | | | | |
| 31 décembre 2016 | 1.358 | 0 | 0 | 0 | 1.358 |
| Acquisitions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cessions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 31 décembre 2017 | 1.358 | 0 | 0 | 0 | 1.358 |
| Acquisitions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cessions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 31 DECEMBRE 2018 | 1.358 | 0 | 0 | 0 | 1.358 |
| AMORTISSEMENTS | | | | | |
| 31 décembre 2016 | 892 | 7.896 | 2.869 | 0 | 11.657 |
| Dotations | 14 | 459 | 452 | 0 | 925 |
| Reprises | 0 | -106 | -690 | 0 | -796 |
| 31 décembre 2017 | 906 | 8.249 | 2.631 | 0 | 11.786 |
| Dotations | 15 | 578 | 515 | 0 | 1.108 |
| Reprises | 0 | -64 | -289 | 0 | -353 |
| 31 DECEMBRE 2018 | 921 | 8.763 | 2.857 | 0 | 12.541 |
| VALEURS NETTES | | | | | |
| 31 décembre 2016 | 1.067 | 2.722 | 1.483 | 0 | 5.272 |
| 31 décembre 2017 | 1.735 | 3.133 | 1.696 | 635 | 7.199 |
| 31 DECEMBRE 2018 | 1.720 | 2.935 | 2.269 | 2.384 | 9.308 |

Les acquisitions d'immobilisations en cours (€1.749 milliers) au cours de l'exercice 2018 sont relatives à la construction des nouveaux bureaux écologiques des Entreprises Gilles Moury SA ainsi qu'à l'atelier de menuiserie pour Mosabois SC dans le zoning Bonne Fortune à Ans.

13. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actions de la société immobilière réglementée Immo Moury SCA détenues par la SA Moury Construct sont destinées à être échangées contre des coupons 22 de la SA Moury Construct. Au 31 décembre 2018, il subsiste un solde de € 40 milliers d'actions de la SIR Immo Moury SCA à échanger contre des coupons 22 de la SA Moury Construct.

14. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les sociétés anonymes Liège Promotion et Piscine Jonfosse sont les deux sociétés mises en équivalence dans les états financiers du Groupe Moury Construct au 31 décembre 2018.

Elles n'ont dégagé aucun résultat significatif ni en 2017 ni en 2018.

| En milliers d'EUR | Participations dans les entreprises mises en équivalence |
|---|--|
| 31 décembre 2016 | 141 |
| Acquisition d'une entreprise mise en équivalence | 0 |
| Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence | -7 |
| Dividendes distribués | 0 |
| 31 décembre 2017 | 134 |
| Acquisition d'une entreprise mise en équivalence | 0 |
| Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence | -9 |
| Dividendes distribués | 0 |
| 31 DECEMBRE 2018 | 125 |

15. Impôts

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|---|--------------|--------------|
| DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT | | |
| Charge d'impôts exigibles | 1.606 | 2.370 |
| Charge nette d'impôts différés | 252 | -932 |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | -34 | -77 |
| Provisions | -329 | 122 |
| Résultats sur chantiers reconnus sur base de l'avancement | 630 | -982 |
| Variation du périmètre de consolidation | 0 | 0 |
| Variation de la juste valeur du portefeuille de placements | -13 | 24 |
| Autres | -2 | -19 |
| Total de la charge d'impôts sur le résultat | 1.858 | 1.438 |

RÉCONCILIATION DE LA CHARGE D'IMPÔTS ET DU RÉSULTAT

| | | |
|--|--------------|--------------|
| Résultat avant impôts et avant quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence | 6.229 | 5.123 |
| Charge d'impôts courants et différés comptabilisée | 1.858 | 1.438 |
| Taux d'impôt effectif | 29,83 % | 28,07 % |
| Taux d'impôt théorique | 29,58 % | 33,99 % |
| Éléments de réconciliation entre le résultat avant impôts et la base imposable | | |
| Intérêts notionnels | -10 | -27 |
| Dotations et transferts (-) aux réserves immunisées et aux impôts différés statutaires | 14 | 6 |
| Partie non déductible des dividendes (régime RDT) | 0 | 50 |
| Résultat sur cessions d'actions en portefeuille | 0 | -443 |
| Variation de juste valeur sur actions en portefeuille | 0 | 446 |
| Autres dépenses non admises | 547 | 494 |
| Base imposable théorique | 6.780 | 5.649 |
| Charge d'impôts courants théorique ¹ | 2.006 | 1.920 |
| Éléments de réconciliation entre la charge d'impôts courants théorique et la charge d'impôts théorique | | |
| Impact de l'application d'un taux de taxation différent de 29,58 % | 18 | 2 |
| Économie d'impôt grâce aux tax shelters | 0 | -24 |
| Impact de la réforme fiscale belge sur les impôts différés ² | -166 | -492 |
| Autres | 0 | 32 |
| TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT | 1.858 | 1.438 |

| Impôts différés de l'état de la situation financière | 2018 | | 2017 | |
|--|--------|---------|--------|---------|
| | Actifs | Passifs | Actifs | Passifs |

LES SOURCES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS SONT LES SUIVANTES :

| | | | | |
|--|-----------|--------------|-----------|--------------|
| Amortissements et réévaluations des immobilisations corporelles et incorporelles | 0 | 797 | 0 | 831 |
| Provisions | 0 | 2.219 | 0 | 2.548 |
| Résultats sur chantiers reconnus sur base de l'avancement | 0 | 1.981 | 0 | 1.351 |
| Juste valeur du portefeuille de placements | 0 | 11 | 0 | 24 |
| Tax shelter et latences fiscales reportées | 40 | 0 | 23 | 0 |
| Divers | 0 | 46 | 0 | 31 |
| TOTAL | 40 | 5.054 | 23 | 4.785 |

1 En 2017, le taux d'imposition théorique était de 33,99 %. En 2018, ce taux s'élève à 29,58 %.

2 À partir du 1^{er} janvier 2020, le taux d'imposition en Belgique sera de 25 %.

16. Autres immobilisations financières et autres actifs financiers courants et non courants

ACTIONS ET PARTS

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|---|------------|------------|
| Juste valeur au début de l'exercice | 121 | 122 |
| Acquisitions au cours de l'exercice | 10 | 3 |
| Cessions au cours de l'exercice | -5 | -4 |
| Variation de la juste valeur au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Transfert d'une rubrique à une autre | 0 | 0 |
| Juste valeur à la date de clôture de l'exercice | 126 | 121 |
| REPRIS EN «AUTRES IMMOBILISATIONS NON COURANTES» | 126 | 121 |

CAUTIONS ET GARANTIES

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Juste valeur au début de l'exercice | 1.547 | 1.432 |
| Acquisitions au cours de l'exercice | 306 | 255 |
| Cessions au cours de l'exercice | -265 | -140 |
| Variation de la juste valeur au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Juste valeur à la date de clôture de l'exercice | 1.588 | 1.547 |
| REPRIS EN «AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS» | 976 | 705 |
| REPRIS EN «AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS» | 612 | 842 |

Les cautions et garanties sont comptabilisées au coût amorti comme des prêts et créances.

Sur base des principes IFRS, les fonds de garantie versés et parts sociales acquises dans des Caisses de Cautionnement Collectifs sont classés en «Autres actifs financiers courants» lorsqu'ils concernent des chantiers qui s'achèvent durant l'année qui suit la date de clôture. Ils sont classés en «Autres actifs financiers non courants» lorsqu'ils sont relatifs à des chantiers plus longs et qu'ils sont par conséquent libérables à plus d'un an.

PORTEFEUILLE TITRES DU GROUPE

Le portefeuille titres du Groupe, inclus dans les «Autres actifs financiers courants», est composé d'actions et de corporate bonds. Les actifs financiers en portefeuille sont détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Leur juste valeur est déterminée sur base des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs (niveau 1 selon IFRS 13). Comme indiqué dans le rapport de gestion,

le résultat financier du Groupe est confronté au risque de variation des cours de bourse des actifs financiers composants le portefeuille titres du Groupe. Le Groupe réduit néanmoins son exposition à ce risque en :

- ↳ limitant ses investissements en actifs financiers plus risqués (tels que des actions) à un maximum de l'ordre de 10 % de la totalité de sa trésorerie au sens large, sans toutefois renoncer à des opportunités de marchés à court terme ;
- ↳ multipliant le nombre d'actifs financiers en portefeuille. Individuellement, aucun actif financier ne représente plus de 2 % de la trésorerie au sens large du Groupe ;
- ↳ limitant ses investissements essentiellement en actifs financiers libellés en euros et dollars et dont la liquidité est importante.

Les plus et moins-values réalisées suite à la cession de chaque catégorie d'actif financier au cours de l'exercice, ainsi que les plus ou moins-values latentes au 31 décembre, sont mentionnées à l'annexe 9.

**ACTIONS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DE L'ÉTAT
DU RÉSULTAT GLOBAL REPRIS EN «AUTRES ACTIFS
FINANCIERS COURANTS»**

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Juste valeur des actions au début de l'exercice | 2.596 | 3.574 |
| Acquisitions au cours de l'exercice | - | 0 |
| Cessions au cours de l'exercice | -67 | -532 |
| Variation de la juste valeur au cours de l'exercice | -17 | -446 |
| Juste valeur à la date de clôture de l'exercice | 2.512 | 2.596 |
| REPRIS EN «AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS» | 2.512 | 2.596 |

17. Stocks et contrats de construction

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| ÉTAT DU STOCK | 18.438 | 11.186 |
| Matières premières | 186 | 141 |
| Stock en cours de production | 968 | 0 |
| Immeubles destinés à la vente | 1.824 | 1.957 |
| Contrats de construction en cours | 15.460 | 9.088 |

Le montant des contrats de construction en cours est déterminé contrat par contrat.

Tels que décrits aux points 3.14 et 3.22 de la section relative aux principes comptables significatifs, les coûts et produits des contrats de construction sont comptabilisés respectivement en charge et en produit en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en charge.

Les chantiers de promotion où l'acquéreur final n'est pas encore identifié sont classés en «stock en cours de production» ou en «immeubles destinés à la vente» selon si le chantier est finalisé ou non.

Au 31 décembre 2018, le stock en cours de production est relatif aux travaux en cours de réalisation pour la construction, en société momentanée avec BPC Liège, d'un parking à côté de la piscine Jonfosse. Cette construction est réalisée sur base d'une renonciation au droit d'accession octroyée par la Ville de Liège.

Les immeubles destinés à la vente comptabilisés au 31 décembre 2018 concernent principalement un

ensemble immobilier acquis à la Province de Liège dans le cadre du marché public de redéploiement immobilier de Verviers et des biens immobiliers construits à Herstal dans le cadre du marché public de promotion. Ces biens doivent encore trouver acquéreur.

Sur base des principes IFRS, les éléments suivants sont compris dans le poste «Contrats de construction en cours» :

- ↳ les états d'avancement des chantiers pour lesquels la facture n'est pas émise à la date de clôture,
- ↳ les chantiers « (Design) Build and Finance » où le transfert de propriété des constructions a lieu à la réception provisoire.

Au 31 décembre 2017 et 2018, aucun chantier en «Build and Finance» n'était en cours.

Les obligations résiduelles de performance, à savoir le chiffre d'affaires à réaliser, dans les années suivantes pour les projets en cours d'exécution au 31 décembre 2018 s'élèvent à 107,9 millions d'euros.

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|---|---------|--------|
| ÉTAT DES CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS | | |
| Prix de revient | 100.646 | 88.003 |
| Recettes comptabilisées | 111.367 | 97.028 |
| Résultat | 10.721 | 9.025 |
| Solde clients | 17.982 | 19.234 |

18. Clients et autres débiteurs courants

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|---|--------|--------|
| CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS COURANTS | | |
| Clients | 17.982 | 19.234 |
| Autres débiteurs | 2.933 | 1.006 |

Au 31 décembre 2018, aucun risque significatif de non récupération de créance commerciale n'a été identifié.

Les «Autres débiteurs» incluent principalement (i) des comptes courants avec les sociétés momentanées dans lesquelles une société du Groupe est associée ainsi que (ii) un prêt de Moury Construct à Moury Promotion SA pour un montant de € 1.000 milliers Ce prêt étant

échu au 31 décembre 2019, il est enregistré en «Autres débiteurs courants» au 31 décembre 2018 alors qu'il était repris en «Autres immobilisations financières non courantes» au 31 décembre 2017.

La juste valeur des «Clients et autres débiteurs courants» est estimée égale à leur valeur comptable vu leur échéance à court terme (niveau 2 selon IFRS 13).

19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les dépôts bancaires sont rémunérés aux différents taux des dépôts bancaires à court terme.

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|--|--------|--------|
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | |
| Dépôts bancaires à vue | 34.728 | 38.111 |
| Dépôts bancaires à terme | 1.859 | 106 |

20. État du capital

Il n'y a eu aucune opération sur le capital lors de l'exercice 2018.

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|---|---------------|---------------|
| Capital au terme de l'exercice précédent | 23.745 | 23.745 |
| Augmentation de capital | 0 | 0 |
| Réduction de capital (-) | 0 | 0 |
| Capital au terme de l'exercice | 23.745 | 23.745 |

| En unité | 2018 | 2017 |
|---|----------------|----------------|
| NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES | 396.426 | 396.426 |
| dont des actions nominatives | 241.616 | 240.805 |
| dont des actions dématérialisées | 154.810 | 155.621 |
| dont des actions au porteur | 0 | 0 |
| NOMBRE D' ACTIONS PROPRES | 50 | 50 |

Sur base de la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur, Moury Construct a vendu en 2015, sur le marché Euronext Bruxelles, les 177 actions au porteur toujours existantes.

Le produit de la vente a été déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations jusqu'à ce qu'une personne

ayant pu valablement établir sa qualité de titulaire en demande la restitution (cfr article 11 de la loi du 14 décembre 2005).

21. Provisions non courantes

Le Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

PROVISIONS POUR GARANTIE DÉCENNALE

Les provisions «Garantie décennale» sont constituées dès lors que des obligations sont nées suite à des assignations reçues ou des litiges portés à la connaissance du management dans le cadre de la garantie décennale. Les provisions au 31 décembre 2018 concernent plusieurs chantiers. Les dotations de l'exercice 2018 concernent d'une part, des nouvelles obligations apparues au cours de l'exercice et, d'autres part, d'anciens litiges dont les évaluations de l'obligation ont été revues à la hausse par le management sur base des dernières conclusions des avocats du Groupe. Les utilisations et reprises de l'exercice 2018 sont relatives à des résolutions de litiges pour lesquels une prise en charge a été comptabilisée durant l'année.

La date de décaissement des obligations n'est pas déterminable avec précision et, essentiellement dans le

cas d'assignations, peut se situer dans de nombreuses années en fonction des aléas des procédures et des expertises.

Étant donné que les procédures et/ou négociations avec les parties sont en cours, nous ne pouvons pas donner plus d'information sur les hypothèses prises ni sur le moment du décaissement probable.

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES

Les provisions «autres risques» sont constituées dès lors que des obligations sont nées suite à des assignations reçues ou des litiges portés à la connaissance du management dans le cadre de différends avec le maître de l'ouvrage ou des sous-traitants pour des chantiers en cours d'exécution.

Les provisions «autres risques» couvrent majoritairement les obligations auxquelles nous devons faire face pour des chantiers non réceptionnés et qui donneront lieu de façon plus probable qu'improbable à un paiement ou à des travaux complémentaires à notre charge.

L'impact potentiel sur le groupe est repris dans les comptes au niveau des provisions car il était estimable. Au 31 décembre 2018, il s'élève à € 1.224 milliers.

Les provisions au 31 décembre 2018 concernent plusieurs chantiers. La date de décaissement des obligations n'est pas déterminable avec précision et, essentiellement dans le cas d'assignations, peut se situer dans de nombreuses années en fonction des aléas des procédures et des expertises. Étant donné que les procédures et/

ou négociations avec les parties sont en cours, nous ne pouvons pas donner plus d'information sur les hypothèses prises ni sur le moment du décaissement probable.

| En milliers d'EUR | Garantie décennale | Autres risques | Total |
|----------------------------------|--------------------|----------------|--------------|
| Solde au 31 décembre 2016 | 2.155 | 1.070 | 3.225 |
| Dotations | 942 | 105 | 1.047 |
| Utilisations | -251 | 0 | -251 |
| Reprises | -179 | -154 | -333 |
| Solde au 31 décembre 2017 | 2.667 | 1.021 | 3.688 |
| Dotations | 365 | 332 | 697 |
| Utilisations | -52 | -25 | -77 |
| Reprises | -46 | -104 | -150 |
| SOLDE AU 31 DECEMBRE 2018 | 2.934 | 1.224 | 4.158 |

Suite à l'adoption d'IFRS 15, les provisions pour pénalités de retard dans l'exécution de chantier sont à présent comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires et non plus dans la rubrique « Provisions ».

22. État des dettes

Au 31 décembre 2018, le groupe a une dette vis-à-vis de la Province de Liège venant à échéance en mai 2026 (€ 688 milliers en passifs non courants et € 88 en passifs courants) concernant l'acquisition de terrains et constructions pour une valeur de € 1.035 milliers dans le cadre du marché public de redéploiement immobilier de Verviers.

En ce qui concerne les flux de trésorerie des dettes financières :

- ↘ en 2017, la ligne de crédit court terme de Belfius pour financer le chantier en société momentanée, Wust Moury PPP, Verviers a été totalement remboursée grâce à une cession de la créance ;

- ↘ en 2018, le groupe n'a plus de dette financière ;
- ↘ dans le futur, compte tenu de sa trésorerie importante, le groupe ne devrait pas avoir besoin de nouvel emprunt.

La juste valeur des dettes commerciales sont estimées identiques à leur valeur comptable vu leur échéance à court terme (niveau 2 selon IFRS 13).

| Durée résiduelle | 2018 | | | | 2017 | | | |
|------------------------------------|-----------------|--------------|---------------|---------------|-----------------|--------------|---------------|---------------|
| En milliers d'EUR | 1 an au plus | 1 à 5 ans | + de 5 ans | Total | 1 an au plus | 1 à 5 ans | + de 5 ans | Total |
| PASSIFS NON COURANTS | | | | | | | | |
| Autres passifs non courants | 0 | 430 | 258 | 688 | 0 | 388 | 388 | 776 |
| PASSIFS COURANTS | | | | | | | | |
| Fournisseurs | 35.097 | 0 | 0 | 35.097 | 29.113 | 0 | 0 | 29.113 |
| Passifs d'impôts exigibles | 660 | 0 | 0 | 660 | 756 | 0 | 0 | 756 |
| Autres Passifs courants | 4.589 | 0 | 0 | 4.589 | 5.653 | 0 | 0 | 5.653 |
| Dettes sociales et salariales | 1.006 | 0 | 0 | 1.006 | 1.194 | 0 | 0 | 1.194 |
| Dividendes à payer | 460 | 0 | 0 | 460 | 460 | 0 | 0 | 460 |
| Avances reçues | 2.779 | 0 | 0 | 2.779 | 3.638 | 0 | 0 | 3.638 |
| Autres dettes courantes | 210 | 0 | 0 | 210 | 351 | 0 | 0 | 351 |
| Comptes de régularisation | 134 | 0 | 0 | 134 | 10 | 0 | 0 | 10 |

23. Dividendes payés et proposés

Les dividendes sont déclarés pour les actions émises, sous déduction des actions propres.

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|--|-------|-------|
| DÉCLARÉS ET PAYÉS LORS DE L'EXERCICE | | |
| Dividende relatif à l'exercice 2016 (€ 5,20 brut par action hors actions propres) | | 2.061 |
| Dividende relatif à l'exercice 2017 (€ 5,20 brut par action hors actions propres) | 2.061 | |
| PROPOSÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR APPROBATION | | |
| Dividende relatif à l'exercice 2017 (€ 5,20 brut par action hors actions propres) | | 2.061 |
| Dividende relatif à l'exercice 2018 (€ 10,40 brut par action hors actions propres) | 4.114 | |

Le 5 avril 2019, Moury Construct a acquis, sur Euronext Brussels, 780 actions propres, pour un prix de € 156 par action.

Cette opération de rachat a été effectuée en vertu du pouvoir conféré au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2014.

Suite à cette opération, Moury Construct détient 830 actions propres sur un total de 396.426 actions.

Le dividende proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2019 tient compte du nombre d'actions ayant droit au dividende au 26 avril 2019, date de publication du présent rapport, c'est-à-dire 395.596 actions.

24. État des plans d'assurances groupe

Le Groupe participe à un plan de pension à cotisations définies auprès d'une compagnie d'assurance.

Les contributions personnelles et les contributions patronales sont clairement définies dans les plans soit en prime forfaitaire, soit en pourcentage du salaire brut.

Les contributions à ce plan de pension à cotisations définies sont reconnues comme une dépense dans l'état du résultat global au moment où elles sont exposées. Les montants pris en charge sont les suivants :

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|------------------------------------|------|------|
| Primes d'assurances groupe versées | 260 | 240 |

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la législation belge requiert que l'employeur garantisse pour les plans à cotisations définies un intérêt minimum de 1,75 % tant sur ses propres contributions aux plans que sur les contributions des bénéficiaires.

Les éventuels sous-financements des plans de pension par rapport aux règles légales de rendement minimum font l'objet de versements annuels complémentaires visant à couvrir la différence entre les réserves acquises et les montants minimums à atteindre.

Les primes versées reprises ci-contre comprennent ces compléments de primes versés en vue d'atteindre les rendements minimums légaux.

Pour définir ce sous-financement et le calcul du passif à provisionner, le Groupe utilise l'approche de la valeur intrinsèque qui tient compte du rendement minimum garanti uniquement jusqu'à la date des états financiers. Le fait que le rendement minimum garanti doive également être atteint dans le futur peut avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs (correspondant à la méthode des unités de crédit projetées).

Sur base des estimations réalisées, l'impact éventuel est considéré comme non significatif.

25. Informations sur les participations détenues dans des sociétés contrôlées conjointement

Pour l'exécution de certains marchés, le Groupe Moury Construct constitue des sociétés momentanées contrôlées conjointement avec des partenaires. Le Groupe rapporte ses intérêts dans les sociétés momentanées contrôlées conjointement en utilisant un format de reporting ligne par ligne. Les capitaux propres de ces entités sont repris dans la rubrique «Autres passifs courants». Les montants totaux des intérêts du Groupe dans les états financiers consolidés se détaillent comme suit :

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|----------------------------|--------|--------|
| Total actifs non courants | 91 | 206 |
| Total actifs courants | 18.567 | 11.523 |
| Total passifs non courants | 303 | 404 |
| Total passifs courants | 18.355 | 11.325 |
| Produits d'exploitation | 33.097 | 20.800 |
| Charges d'exploitation | 30.189 | 19.103 |

26. Information relative à la gestion des risques

Les informations relatives à la gestion des risques sont reprises dans le rapport de gestion du Groupe Moury Construct.

27. Engagements et éventualités

ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2018, nous avons constitué des cautionnements et garanties en faveur de tiers à hauteur de € 11,0 millions.

LEASINGS OPÉRATIONNELS

Les filiales Moury SA, Bemat SA, Mosabois SC et Mourylux SA ont contracté des leasings opérationnels pour les bâtiments qu'elles occupent. Les engagements relatifs à ces contrats de bail se détaillent comme suit :

| Durée résiduelle En milliers d'EUR | 1 an au plus | 1 à 5 ans | + de 5 ans | Total |
|---------------------------------------|-----------------|--------------|---------------|------------|
| Moury SA | 250 | 0 | 0 | 250 |
| Bemat SA | 58 | 193 | 0 | 251 |
| Mosabois SC | 11 | 0 | 0 | 11 |
| Mourylux SA | 10 | 4 | 0 | 14 |

Les sociétés du Groupe ont également des leasings opérationnels pour certains véhicules et pour de l'outillage. Les charges annuelles de ces leasings sont respectivement de € 28 et de 127 milliers. Les durées moyennes des leasings sont de 5 ans pour les véhicules et de 2 ans pour l'outillage.

PASSIFS ÉVENTUELS

Lorsque le management juge qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, aucune provision n'est comptabilisée. Le management du Groupe a reçu des assignations ou a été informé de l'existence de litiges (soit dans le cadre de la garantie décennale soit dans le cadre de différends avec le maître de l'ouvrage ou des sous-traitants) relatifs à des chantiers confiés aux sociétés du Groupe pour lesquels le management estime que, au 31 décembre 2018, il n'est pas probable, mais seulement possible, qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. C'est dans ce contexte que certaines reprises de provisions ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2018 (voir annexe 20 pour plus de détails).

28. Informations sur les parties liées

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les rémunérations octroyées lors de l'exercice 2018 au Président du Conseil d'Administration, aux autres administrateurs exécutifs et managers exécutifs ainsi qu'aux autres dirigeants peuvent être détaillées comme suit :

| En milliers d'euros | Président du Conseil d'Administration | Autres administrateurs exécutifs et Managers exécutifs | Autres dirigeants |
|---------------------------------------|---|---|-------------------|
| Rémunération de base | 98 | 548 | 404 |
| Rémunération variable | 2 | 8 | 16 |
| Plan de pension | 0 | 152 | 11 |
| Autres composantes de la rémunération | 20 | 52 | 41 |

La rémunération variable concerne, en 2018, les jetons de présence au Conseil d'administration, les primes à l'innovation et les primes « CCT 90 ». Les règles d'octroi des primes « CCT 90 » sont indiquées dans la convention collective de travail n°90 et ont égard à des objectifs globaux en matière de présence sur le lieu du travail, de fréquence des accidents et d'amélioration de la rentabilité.

Le plan de pension concerne le montant versé par le Groupe dans le plan de pension à cotisations définies.

En 2018, il a été octroyé un nouveau plan de pension à une personne de la catégorie « Autres administrateurs exécutifs et managers exécutifs » avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. Ceci explique l'augmentation importante de ce poste.

Les autres composantes de la rémunération concernent les assurances complémentaires octroyées par le Groupe (assurance hospitalisation, ...), des avantages en nature octroyés tels que la mise à disposition d'une voiture de société, d'un GSM, etc.

Les rémunérations dues aux administrateurs non exécutifs pour l'exercice écoulé sont détaillées comme suit :

| En euros | Jeton de présence au Conseil d'administration | Jeton de présence au Comité d'audit | Total |
|--|---|-------------------------------------|--------------|
| M. Jean-Pierre Barbarin | 1.500 | 2.000 | 3.500 |
| Consiges SA – représentée par M. Michel Mikolajczak | 1.000 | 1.000 | 2.000 |
| VF Consult SPRL – représentée par M. Francy Lemmens | 1.500 | 1.000 | 2.500 |
| Moury Finance SA – représentée par Mme Nathalie Thunus | 1.500 | - | 1.500 |
| Mme Françoise Belfroid | 1.500 | - | 1.500 |

Pour plus d'informations, nous renvoyons au rapport de rémunération repris au point 6 du rapport de gestion.

FILIALES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Moury Construct SA et de ses filiales intégrés selon la méthode globale et sur base des règles d'évaluation présentées dans l'annexe 3.

Conformément aux conventions de prestations de services intragroupes, la filiale Mourylux SA fournit aux autres filiales du Groupe Moury Construct conseils et assistance dans le domaine financier et comptable, technique et commercial. Le holding faitier Moury Construct SA fournit également à certaines sociétés du groupe conseils et assistance dans le domaine financier et en matière de management.

Les autres filiales du Groupe exercent leur activité d'entrepreneur de façon généralement autonome sous le contrôle du Conseil d'administration de la maison mère.

Les ventes et achats entre parties liées sont effectués aux conditions normales de marché.

COENTREPRISES

La SA Liège Promotion (détenue à 50 % par le Groupe Moury Construct) a pour activité les promotions immobilières du groupe Moury Construct. Cette société n'a actuellement aucune activité.

La SA Piscine Jonfosse (détenue à 25 % par le Groupe Moury Construct) a été créée le 27 mars 2014. Elle est dédiée au marché public relatif à la conception, construction et maintenance d'une piscine sur le site Jonfosse à Liège. Le chantier a démarré au cours de l'année 2017 et devrait être achevé en 2019.

SOCIÉTÉS MOMENTANÉES

Les sociétés momentanées sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires sont consolidées par intégration de la quote part des actifs, passifs, produits et charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

Les principales sociétés momentanées de l'exercice 2018 sont les suivantes :

- ↳ Galère CIT BPC Moury CHC dont la part détenue par le Groupe est de 10 %
- ↳ Moury Wust La Plaine dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- ↳ BPC Liège Moury Piscine Eupen dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- ↳ Wust Moury Maison Provinciale dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- ↳ Moury Strabag Wavre dont la part détenue par le Groupe est de 33,33 %
- ↳ Franki Moury ULG clinique vétérinaire dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- ↳ Moury Wust 108 logements Droixhe dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- ↳ BPC Liège Moury Piscine Jonfosse dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- ↳ BPC Liège Mourylux Diekirch dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- ↳ Galère Moury Wust Sainte Rosalie dont la part détenue par le Groupe est de 33,33 %
- ↳ Artes TWT Moury Interprétariat dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- ↳ BPC Moury Ernest 11 dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- ↳ Bemat Lixon Sonaca Green dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- ↳ Bemat Lixon Bierges dont la part détenue par le Groupe est de 50 %

AUTRES SOCIÉTÉS LIÉES

En date du 21 janvier 2016, Moury Construct a prêté un montant de € 1.000 milliers à Moury Promotion SA pour l'acquisition d'un terrain à Embourg afin d'y développer une promotion immobilière avec Federale Real Estate. Monsieur Georges Moury est l'actionnaire ultime de Moury Promotion SA et Messieurs Gilles-Olivier et Georges Moury sont administrateurs de cette même société. Le taux d'intérêt appliqué à ce prêt est Euribor + 75 pbs, ce qui est conforme aux conditions normales du marché au moment de l'opération. Ce prêt est échu au 31 décembre 2019. Il est donc enregistré en «Autres débiteurs courants» au 31 décembre 2018.

Les Entreprises Gilles Moury, Bemat et Mosaboïs louent leurs bâtiments à la société immobilière réglementée Immo Moury SCA pour un montant total de loyers annuels de € 328 milliers en 2018.

Moury Construct SA et la société immobilière réglementée Immo Moury SCA forment en principe un consortium au sens de l'article 10 du Code des Sociétés, étant donné qu'elles sont contrôlées par la même personne, Monsieur Georges Moury.

Compte tenu du fait que Moury Construct SA et Immo Moury SCA sont actives dans des secteurs d'activités différents, une consolidation éventuelle n'aurait aucun intérêt pour les actionnaires et risquerait même de les induire en erreur en leur donnant l'impression qu'ils ont des droits sur le consortium ou que l'évolution du résultat et des actifs du consortium est pertinente pour leur investissement.

Il est important de rappeler le principe de base d'une SIR qui est d'être gérée de manière autonome. Dans le cas d'Immo Moury, elle est gérée par son gérant statutaire, lui-même dirigé par un Conseil d'Administration composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Cette structure vise à assurer que l'intérêt exclusif de tous ses actionnaires soit prépondérant dans l'ensemble des décisions. Cette remarque vaut également pour la société Moury Construct qui est administrée par un Conseil d'Administration composé de minimum un tiers d'administrateurs indépendants.

Les sociétés Moury Construct SA et Immo Moury SCA sont gérées de manière indépendante, disposent de règles d'évaluation distinctes pour l'établissement de leurs comptes et clôturent leur exercice comptable à des dates différentes.

Sur cette base, la publication de comptes consortiaux n'apporterait aucune valeur ajoutée aux actionnaires et engendrerait, de plus, des frais importants.

29. Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers et sur l'exposé fidèle contenu dans le présent rapport

(Article 12, § 2, de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007)

Le Conseil d'administration de la SA Moury Construct, composé des membres suivants :

Sari Finance SA, Président, représentée par Monsieur Georges Moury, Administrateur exécutif

Monsieur Gilles-Olivier Moury, Administrateur exécutif

VF Consult SPRL représentée par Monsieur Francy Lemmens, Administrateur non exécutif

Monsieur Jean-Pierre Barbarin, Administrateur non exécutif indépendant

Consiges SA représentée par Monsieur Michel Mikolajczak, Administrateur non exécutif indépendant

Moury Finance SA, représentée par Madame Nathalie Thunus, Administrateur exécutif

Madame Françoise Belfroid, Administrateur non exécutif indépendant

Atteste, au nom et pour compte de la SA Moury Construct et sous la responsabilité de celle-ci qu'à notre connaissance :

- (i) les états financiers donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la SA Moury Construct et des entreprises comprises dans la consolidation,
- (ii) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la SA Moury Construct et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

30. Informations sur le Commissaire de la SA Moury Construct

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2017, le mandat de commissaire de BDO Réviseurs d'Entreprises représenté par Monsieur Christophe Colson a été renouvelé pour une durée de trois ans.

Les rémunérations perçues par BDO Réviseurs d'Entreprises au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à € 40 milliers HTVA pour les mandats de commissaire de Moury SA, Bemat SA et Moury Construct SA¹.

Les honoraires complémentaires versés à BDO au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à € 18 milliers pour des missions de conseils fiscaux.

1. Les filiales Moury SA et Bemat SA sont auditées par un collège de commissaires composé de BDO Réviseurs d'entreprises et Madame Dominique Hermans.

Rapport du commissaire

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la SA MOURY CONSTRUCT concernant les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la SA MOURY CONSTRUCT («la société») et de ses filiales (conjointement «le Groupe»), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la SA MOURY CONSTRUCT durant 5 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2018, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 101.284 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 4.362 (000) EUR.

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés» du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des stocks et des contrats de construction

Description du point d'audit

Les stocks et contrats de construction sont comptabilisés pour un montant de 18.551 (000) EUR dans les états financiers au 31 décembre 2018, représentant 18 % du total du bilan. Ainsi que décrit dans la note 17 aux états financiers consolidés, ces actifs sont essentiellement composés des chantiers de promotion en cours de production et des immeubles destinés à la vente, pour lesquels le client final n'est pas encore connu, des contrats de construction «Design, Build and Finance» pour lesquels le transfert de propriété des constructions ne survient que lors de leur réception provisoire, ainsi que des états d'avancement et décomptes finaux des chantiers en cours de construction pour lesquels la facture n'a pas été émise à la date de clôture de l'exercice.

Nous considérons que l'évaluation de ces postes du bilan constitue un point clé de l'audit, eu égard à leur caractère significatif dans le total du bilan et dans le compte de résultats, ainsi qu'aux nombreuses estimations auxquelles doit procéder le management en vue de leur comptabilisation dans les états financiers. À cet égard, nous renvoyons aux points des règles d'évaluations publiées en annexe aux comptes consolidés, traitant du «recours à des estimations et jugements significatifs» (point 3.3) ainsi que de l'évaluation des «stocks et travaux en cours» (point 3.13), des «contrats de construction» (point 3.14) et des «produits relatifs aux contrats de construction et services» (point 3.22).

Procédures d'audit mises en œuvre

Nos procédures d'audit se décrivent essentiellement de la façon suivante :

- Sur la base du fichier récapitulatif des données comptables afférentes aux chantiers en cours au terme de l'exercice précédent, mis à jour afin d'y intégrer les opérations jusqu'à la clôture de l'exercice sous revue, nous avons procédé à une sélection de chantiers significatifs en regard de leur contribution au chiffre d'affaires et au résultat de la période audité.
- Pour cette sélection de chantiers, nous avons examiné la concordance entre les comptabilisations effectuées et les pièces justificatives pertinentes, notamment les contrats conclus avec les clients et les factures d'états d'avancement et de décomptes finaux arrêtés au 31 décembre de l'exercice, établis après la date de clôture de l'exercice. Le cas échéant, nous avons validé les

hypothèses prises en considération par le management dans la détermination du pourcentage d'avancement.

- ↳ Pour ces mêmes chantiers, nous avons examiné l'évolution des marges comptabilisées sur les chantiers en cours au terme de l'exercice précédent et investigué, par discussion avec le management et les responsables opérationnels, les éléments de fait justifiant les variations significatives de marge enregistrées au terme de l'exercice sous revue. Nous avons également examiné les écarts significatifs entre les marges comptabilisées et les marges attendues.
- ↳ Nous avons également analysé, pour ces chantiers, l'adéquation des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par rapport à la norme IFRS 15 relative aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.
- ↳ Nous avons examiné les chantiers significatifs afin de confirmer l'évaluation du risque de perte au terme du chantier.
- ↳ Nous avons investigué les chantiers en cours dont la durée de réalisation excède la durée attendue lors de la conclusion du contrat afin de confirmer l'absence de litige avec le client.
- ↳ Pour les chantiers de promotion, nous avons comparé le prix de revient comptabilisé, majoré des coûts estimés restant à engager jusqu'au terme du chantier, avec le prix de vente attendu, afin de confirmer que la valeur pour laquelle ils sont comptabilisés à l'actif du bilan est recouvrable. Nous avons par ailleurs vérifié le caractère raisonnable des hypothèses de prix de vente prises en compte par le management.

Evaluation des provisions non courantes

Description du point d'audit

Les provisions non courantes s'établissent au montant de 4.158 K€ à la date du 31 décembre 2018. Ainsi que décrit dans la note 21 aux états financiers consolidés, ces provisions sont constituées pour couvrir différentes obligations du groupe nées dans le cadre de l'appel à la garantie décennale, suite à des différends ou des litiges lors de la réalisation de chantiers, ou lors de la conclusion de contrats dont il s'avère que leur réalisation sera plus que probablement déficitaire.

Nous considérons l'audit de la rubrique des provisions non courantes comme un point clé de l'audit en raison des éléments de jugement significatif que leur évaluation comporte, eu égard notamment aux aléas liés aux procédures judiciaires et aux expertises qui s'y rapportent.

Procédures d'audit mises en œuvre

Les procédures que nous avons mises en œuvre afin d'auditer cette rubrique sont essentiellement les suivantes :

- ↳ Nous avons obtenu de chacun des avocats assurant la défense des intérêts des sociétés du groupe une note synthétisant les risques et enjeux financiers des litiges en cours. Ces notes nous ont permis de nous assurer de l'exhaustivité et de l'évaluation des provisions constituées.
- ↳ Pour un certain nombre de provisions individuelles significatives, nous avons examiné et discuté avec le management la documentation constituant le dossier (notes de faits directoires, rapports d'expertise, conclusions déposées, échanges de courriers entre parties), ainsi que les calculs justifiant les provisions comptabilisées et les hypothèses éventuelles qui les sous-tendent.

- ↳ Nous avons pris connaissance des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration des sociétés du groupe, au cours desquelles l'évolution des dossiers litigieux est exposée.
- ↳ Nous avons examiné l'exhaustivité des provisions constituées en vue de couvrir le déficit attendu au terme de la réalisation de certains contrats déficitaires. Pour les provisions de cette nature constituées dans les états financiers, nous avons par ailleurs revu les hypothèses prises en compte par le management dans la détermination des résultats estimés, ainsi que les estimations auxquelles elles conduisent.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ↳ nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ↳ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but

d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;

- ↳ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ↳ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- ↳ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- ↳ nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES DE COMMUNICATION INCOMBANT AU COMMISSAIRE

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir :

- ↳ La lettre aux actionnaires (pages 2 et 3)
- ↳ La composition du conseil d'administration et du comité exécutif (pages 4 à 7)
- ↳ Les faits marquants de l'exercice 2018 et l'information financière résumée (pages 8 à 15)

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- ↳ Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- ↳ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été ventilés et valorisés dans les annexes aux comptes consolidés.

Autres mentions

- ↳ Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Battice, le 25 avril 2019

BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL

Commissaire

Représentée par Christophe COLSON



Comptes statutaires de la SA Moury Construct

Les comptes annuels de Moury Construct SA, préparés selon le schéma complet, sont disponibles à la Banque Nationale de Belgique. Ils sont également disponibles sur demande au siège de la société.

Le Commissaire a émis une attestation sans réserve sur les comptes annuels de la S.A. Moury Construct.

Les comptes annuels de Moury Construct S.A. sont présentés ci-dessous sous une forme résumée.

| En milliers d'EUR | 2018 | 2017 |
|---|---------------|---------------|
| ACTIF | | |
| Actifs immobilisés | 26.141 | 26.143 |
| Immobilisations corporelles | 33 | 35 |
| Immobilisations financières | 26.108 | 26.108 |
| Actifs circulants | 10.392 | 11.448 |
| Créances à plus d'un an | 0 | 1.013 |
| Créances commerciales | 440 | 100 |
| Autres créances | 1.039 | 14 |
| Placements de trésorerie et valeurs disponibles | 8.853 | 10.315 |
| Comptes de régularisation | 60 | 6 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 36.533 | 37.591 |
| PASSIF | | |
| Capitaux propres | 31.699 | 34.903 |
| Capital | 23.745 | 23.745 |
| Réserves et bénéfice reporté | 7.954 | 11.158 |
| Provisions et impôts différés | 7 | 7 |
| Impôts différés | 7 | 7 |
| Dettes | 4.827 | 2.681 |
| Dettes à un an au plus | 4.827 | 2.681 |
| TOTAL DU PASSIF | 36.533 | 37.591 |

COMPTE DE RÉSULTATS ABRÉGÉ

| En milliers d'eur | 2018 | 2017 |
|---|--------------|---------------|
| Produits d'exploitation | 625 | 371 |
| Charges d'exploitation | -647 | -384 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | -22 | -13 |
| Produits financiers | 995 | 1.461 |
| Charges financières | -62 | -566 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS | 911 | 882 |
| Impôts | 2 | 0 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE APRES IMPÔTS | 909 | 882 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER | 909 | 882 |
| AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS | 1 | 1 |
| BÉNÉFICE À AFFECTER | 9.671 | 10.822 |
| Bénéfice de l'exercice à affecter | 910 | 883 |
| Bénéfice reporté exercice précédent | 8.761 | 9.939 |
| PRÉLÈVEMENT SUR LES CAPITAUX PROPRES | 0 | 0 |
| Prélèvement sur les réserves | 0 | 0 |
| AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES | 0 | 0 |
| Dotations à la réserve légale | 0 | 0 |
| Dotations aux autres réserves | 0 | 0 |
| BÉNÉFICE À REPORTER | 5.558 | 8.761 |
| RÉMUNÉRATION DU CAPITAL | 4.114 | 2.061 |

Résumé des règles d'évaluation statutaires

A. Postes de l'actif du bilan

1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan, soit :

- à la valeur d'acquisition ;
- à leur coût de fabrication ;
- à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux suivants :

| | |
|----------------------------|-------|
| Terrains : | néant |
| Bâtiments industriels : | 5 % |
| Bâtiments administratifs : | 3 % |
| Voitures : | 20 % |
| Matériel de bureau | 20 % |
| Mobilier de bureau : | 10 % |

2. CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

3. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements de trésorerie sont repris à leur valeur nominale, sauf si le dernier cours de bourse est inférieur à la valeur comptable.

4. PARTICIPATIONS

Les participations sont reprises au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport, sauf si la valeur estimative (basée sur la valeur patrimoniale et de rendement) est inférieure à la valeur comptable. Dans ce cas, une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée est enregistrée et comptabilisée au débit du compte de résultats.

5. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les valeurs en monnaies étrangères sont comptabilisées en euro au cours du jour au moment de l'opération et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social, si cette valeur est inférieure à leur valeur comptable.

B. Postes du passif du bilan

1. DETTES À PLUS D'UN AN

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2. DETTES À UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées comme décrit ci avant.

Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées.

Le montant de la provision pour pécule de vacances est fixé conformément aux dispositions fiscales.

Renseignements généraux

Le Groupe Moury Construct

| | |
|-----------------------------|---|
| Dénomination | MOURY CONSTRUCT S.A. |
| Siège social | rue du Moulin 320 4020 Liège RPM Liège N° d'entreprise 0 413 821 301 |
| Forme de la société | Société anonyme de droit belge |
| Durée | Illimitée |
| Service financier | Banque CBC Banque ING Banque BNP Paribas Fortis |
| Investor relations | Sonia Laschet, Directrice financière e-mail : slaschet@moury-construct.be Tél. : (+32-4) 344 72 11 Fax : (+32-4) 344 72 49 |
| Calendrier financier | |
| | Assemblée générale ordinaire : 28 mai 2019 |
| | Ex date : 13 juin 2019 |
| | Record date : 14 juin 2019 |
| | Mise en paiement du dividende ordinaire : 17 juin 2019 |
| | Mise en paiement du dividende relatif au centenaire : 17 septembre 2019 |
| | Rapport financier semestriel 2019 : 27 septembre 2019 |
| | Communiqué annuel 2020 31 mars 2020 |



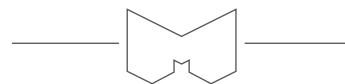
Éditeurs responsables
Sonia Laschet - Gilles Moury

Crédits photos
Audrey de Leval
Samuel Defourny
Utku Pekli

Mise en page et production
www.concerto.be

Photo de couverture & backcover:
**Construction d'une nouvelle
clinique vétérinaire pour
l'Université de Liège**

Architectes : **Syntaxe - Artau**
Photographe : **Utku Pekli**





MOURY CONSTRUCT
320 rue du Moulin · 4020 Liège
Registre du commerce n°600249

WWW.MOURY-CONSTRUCT.BE

